

PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
BUDGET 2012

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	6
2	RÉSULTATS À CE JOUR – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET INVESTISSEMENTS DU DISTRIBUTEUR	6
2.1	PGEÉ 2003-2010	6
2.2	PGEÉ 2011.....	7
2.2.1	<i>Scénario révisé pour l'année 2011</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Résultats anticipés pour l'année 2011.....</i>	<i>9</i>
3	APERÇU DU PGEÉ À L'HORIZON 2015.....	11
4	DEMANDE BUDGÉTAIRE 2012.....	13
4.1	PRINCIPALES ORIENTATIONS	13
4.2	BUDGET REQUIS POUR 2012	14
5	PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU DISTRIBUTEUR.....	16
5.1	MARCHÉ RÉSIDENTIEL.....	16
5.1.1	<i>Diagnostic résidentiel.....</i>	<i>18</i>
5.1.2	<i>Promotion des produits Mieux Consommer – ENERGY STAR®.....</i>	<i>19</i>
5.1.3	<i>Ménages à faible revenu</i>	<i>23</i>
5.1.4	<i>Récupération de réfrigérateurs et congélateurs énergivores</i>	<i>25</i>
5.1.5	<i>Géothermie</i>	<i>25</i>
5.1.6	<i>Pompes à chaleur à haut rendement et pour climat froid.....</i>	<i>27</i>
5.1.7	<i>Récupérateurs de chaleur des eaux grises – Nouvelles constructions</i>	<i>27</i>
5.1.8	<i>Réseaux autonomes.....</i>	<i>28</i>
5.2	MARCHÉ AFFAIRES	29
5.2.1	<i>Produits efficaces.....</i>	<i>30</i>
5.2.2	<i>Approche clés en main</i>	<i>32</i>
5.2.3	<i>Remise à niveau des systèmes électromécaniques (recommissioning).....</i>	<i>32</i>
5.2.4	<i>Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments.....</i>	<i>32</i>
5.2.5	<i>Offre intégrée en efficacité énergétique pour les systèmes industriels.....</i>	<i>34</i>
5.2.6	<i>Bâtiments HQD.....</i>	<i>37</i>
5.2.7	<i>Réseaux autonomes.....</i>	<i>38</i>
5.3	INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES.....	38
5.3.1	<i>Projets de recherche et développement (R-D) du Laboratoire des technologies de l'énergie (LTÉ).....</i>	<i>38</i>
5.3.2	<i>IDÉE et PISTE</i>	<i>39</i>
5.3.3	<i>Soutien à l'optimisation énergétique de projets de Développement urbain durable</i>	<i>42</i>
5.4	GESTION DE LA CONSOMMATION.....	43
5.4.1	<i>Chauffe-eau à trois éléments.....</i>	<i>43</i>
5.5	TRONC COMMUN.....	44
5.5.1	<i>Planification et conception</i>	<i>44</i>
5.5.2	<i>Commercialisation</i>	<i>46</i>
5.5.3	<i>Évaluation</i>	<i>47</i>

6	ANALYSES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRE	49
6.1	PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES	49
6.2	ANALYSES ÉCONOMIQUES	50
6.2.1	<i>Interprétation des différences dans les résultats du TCTR</i>	<i>52</i>
6.2.2	<i>Analyse de sensibilité</i>	<i>52</i>
6.3	ANALYSE FINANCIÈRE	56

ANNEXES

- ANNEXE A :** Tableaux détaillés – Budgets et impacts énergétiques annuels 2003-2015
- ANNEXE B :** Hypothèses de calcul 2012
- ANNEXE C :** Tableaux supplémentaires - Analyses économiques
- ANNEXE D :** Suivi de la décision de la Régie D-2011-028
- ANNEXE E :** Suivi de la décision de la Régie D-2010-022
- ANNEXE F :** Mise à jour des tests économiques

LEXIQUE

Diagnostic – résidentiel	Diagnostic résidentiel Mieux Consommer
Mieux Consommer – résidentiel	Promotion des produits Mieux Consommer – ENERGY STAR®
Rénovation énergétique – MFR	Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu
Remplacement de frigos – MFR	Remplacement de réfrigérateurs économes pour les ménages à faible revenu
Récupération de frigos et congélos économes	Récupération de réfrigérateurs et congélateurs économes – <i>RECYC-FRIGO</i>
Pompes à chaleur	Pompes à chaleur efficaces et pompes à chaleur pour climat froid
Produits efficaces	Promotion des produits efficaces – marché affaires
<i>Recommissioning</i>	Remise à niveau des systèmes électromécaniques
OIEÉB	Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments ou programme Bâtiments
OIEÉSI	Offre intégrée en efficacité énergétique pour les systèmes industriels ou programme Systèmes industriels
IDÉE	Initiatives de démonstrations technologiques et d'expérimentation
PISTE	Projets d'initiatives structurantes en technologies efficaces
Projets de R-D du LTÉ	Projets de recherche et développement du Laboratoire des technologies de l'énergie
Soutien aux projets DUD	Soutien à l'optimisation énergétique des projets de développement urbain durable

1 INTRODUCTION

1 La demande budgétaire 2012 du PGEÉ s'inscrit dans la continuité des programmes
2 présentés au dossier R-3740-2010 pour l'ensemble des activités du Distributeur, à
3 l'exception du marché affaires, pour lequel des ajustements aux programmes sont
4 prévus, dans le respect des décisions D-2011-028 et D-2011-055 rendues par la Régie.

5 Le Distributeur présente, dans la section 2, un bilan des résultats du PGEÉ depuis 2003
6 et, dans la section 3, les efforts à déployer pour l'atteinte de la cible de 8 TWh prévue au
7 PGEÉ, soit sa contribution estimée à la cible de 11 TWh pour l'horizon 2015 fixée par le
8 gouvernement du Québec.

9 Les sections suivantes présentent les principales orientations, les besoins budgétaires
10 pour l'année 2012 (section 4) ainsi que les activités prévues pour bonifier l'offre de
11 programmes (section 5). Elles sont suivies par l'analyse économique du scénario
12 énergétique et budgétaire proposé (section 6).

2 RÉSULTATS À CE JOUR – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET INVESTISSEMENTS DU DISTRIBUTEUR

2.1 PGEÉ 2003-2010

13 En 2010, le Distributeur a comptabilisé des économies d'énergie totalisant 848 GWh
14 pour ses programmes et activités, soit un dépassement de 129 GWh (+18 %) par
15 rapport à la prévision de 718 GWh présentée dans le dossier R-3708-2009¹.

16 En date du 31 décembre 2010, depuis le lancement du PGEÉ, les programmes et
17 activités du Distributeur ont généré des économies d'énergie cumulées de 4,8 TWh.
18 Pour ce faire, le Distributeur a investi un peu plus de 1,0 G\$.

19 Le tableau 2.1 illustre le bilan des économies d'énergie et des investissements du
20 Distributeur sur la période 2003-2010.

¹ Voir la section 3 de la pièce HQD-7, document 4 du *Rapport annuel 2010* du Distributeur.

TABLEAU 2.1 : PGEÉ 2003-2010¹

	2003-2010	
	GWh	M\$
Volet ÉNERGIE		
Marché résidentiel	2 152	335
Marché affaires - commercial et institutionnel	947	324
Marché affaires - industriel	1 719	183
Innovations technologiques et commerciales	21	28
Tronc commun		113
Sous-total Volet ÉNERGIE	4 838	983
	Hiver 2010-2011	
	MW	M\$
Volet PUISSANCE		
Gestion de la consommation ²	0,3	0,2
Impact en puissance du volet ÉNERGIE	668	
Sous-total Volet PUISSANCE	668	0,2
Contingence		-
Frais d'emprunt capitalisés		22
TOTAL - PGEÉ		1 007

¹ Exclut les programmes et activités de l'AEÉ.

² Chauffe-eau à trois éléments.

2.2 PGEÉ 2011

2.2.1 Scénario révisé pour l'année 2011

1 Dans le respect des réductions budgétaires et des autres demandes de la Régie, le
2 Distributeur a révisé son budget de l'année 2011. Cette révision tient compte des
3 éléments suivants :

- 4 • la réduction des budgets pour trois des programmes du marché - affaires, soit
5 l'*Approche clés en main*, *OIEÉB* et *OIEÉS*² ;

² Décision D-2011-028, paragraphes 468 et 475.

- 1 • les ajustements demandés à la base de calcul des appuis financiers de ces
2 programmes³, qui ont amené le Distributeur à y apporter certains changements
3 ou à y mettre fin (voir la section 5.2) ;
- 4 • l'utilisation par le Distributeur de certains outils d'ajustement budgétaire, dont la
5 contingence et la flexibilité budgétaire⁴.

6 Le tableau 2.2 présente les écarts, pour ces trois programmes, entre le budget initial
7 soumis par le Distributeur, le budget accordé par la Régie et le budget révisé par le
8 Distributeur suite aux ajustements apportés aux programmes. Il présente également les
9 prévisions énergétiques associées aux budgets, lorsqu'elles sont applicables.

TABLEAU 2.2 : RÉVISIONS AU BUDGET 2011

Programmes	R-3740-2010		D-2011-028		Révision HQD	
	M\$	GWh	M\$	GWh	M\$	GWh
Approche clés en main	82	121	50	s/o	11	6
Nouveau volet Petits clients affaires de OIEÉB	s/o	s/o	s/o	s/o	3	10
OIEÉB (sans Petits clients affaires)	71	190	51	s/o	51	133
OIEÉSI	40	191	20	s/o	39	198
Total	193	502	121	s/o	104	346

10 Le budget révisé du Distributeur totalise ainsi 17 M \$ de moins que le budget approuvé
11 par la Régie. Par ailleurs, le détail des variations au programme OIEÉSI est présenté à
12 la section 5.2.5.

13 Le Distributeur précise qu'aucun ajustement n'a été apporté aux budgets des autres
14 programmes du PGEÉ. Aux seules fins budgétaires comparatives, la somme non
15 requis de 17 M\$ qui se dégage du tableau 2.2 a été ajoutée à la contingence

³ Décision D-2011-028, paragraphes 463, 465 et 474.

⁴ Décision D-2011-055, paragraphe 13.

1 initialement établie à 8 M\$, de manière à ce que le budget total respecte l'enveloppe de
 2 261 M\$ fixée par la Régie pour 2011.

2.2.2 Résultats anticipés pour l'année 2011

3 Au tableau 2.3, le Distributeur compare les résultats anticipés pour 2011 au budget
 4 révisé. Le Distributeur souligne que pour les trois programmes dont le budget a été
 5 révisé, l'écart entre le résultat anticipé et le nouveau budget 2011 est nul puisque les
 6 deux ont été établis simultanément.

TABLEAU 2.3 : RÉSULTATS ANTICIPÉS POUR 2011¹

	Budget (M\$)			Économies d'énergie (GWh)		
	Résultats anticipés	D-2011-028 et D-2011-055	Écart	Résultats anticipés	D-2011-028 et D-2011-055	Écart
Programmes et activités d'HQD						
Marché résidentiel	79	79	0	287	272	16
Marché affaires - commercial et institutionnel	72	75	(3)	176	171	5
Marché affaires - industriel	39	39	-	198	198	-
Innovations technologiques et commerciales	8	10	(1)	5	8	(2)
Tronc commun	19	25	(6)	-	-	-
Sous-total Programmes et activités d'HQD	217	227	(10)	666	648	18
Gestion de la consommation	1	1	(0)			
Frais d'emprunt capitalisés et contingence	10	33	(22)			
GRAND TOTAL - PGEÉ	228	261	(33)	666	648	18

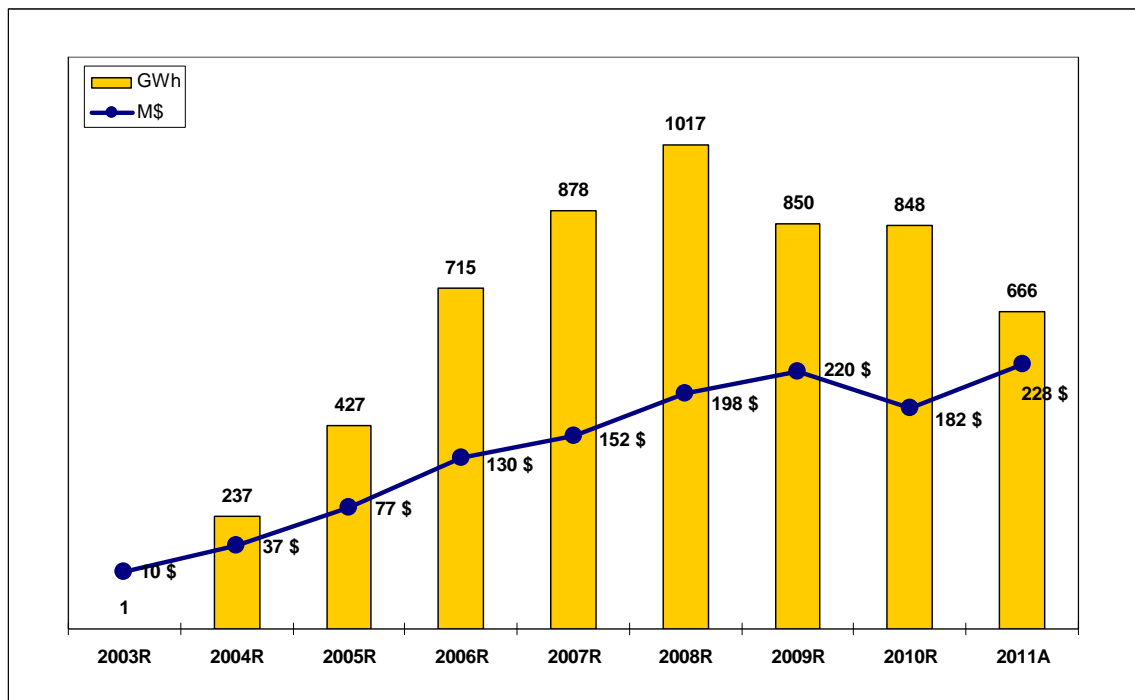
7 Les principaux écarts sont les suivants :

- 8 • **Marché résidentiel :**
 - 9 ○ **Comparez-vous :** Il ressort des résultats du projet pilote réalisé en 2010 que
 - 10 la stratégie d'envoi systématique du rapport *Comparez-vous* aux anciens
 - 11 participants du *Diagnostic résidentiel Mieux Consommer* (DRMC) doit être
 - 12 raffinée. De plus, le développement du projet ayant nécessité plus d'efforts
 - 13 que prévu, le lancement du service *Comparez-vous* a dû être reporté de
 - 14 quelques semaines, ce qui a pour effet de réduire les gains prévus de
 - 15 21 GWh en 2011 ;
 - 16 ○ **Thermostats – bâtiments existants :** augmentation du volume de thermostats
 - 17 installés dans le segment des multi-logements (+29 GWh) ;
 - 18 ○ **Minuterics :** hausse du volume (+13 GWh) ;

- 1 ○ Produits électroniques : baisse du volume de téléviseurs en raison du retard
- 2 dans la signature d'ententes avec certains détaillants (-12 GWh) ;
- 3 ● **Marché affaires – commercial et institutionnel :**
- 4 ○ Approche clés en main : Tel que mentionné, les résultats anticipés
- 5 correspondent à la cible révisée (voir la section 5.2.2) ;
- 6 ○ OIEÉB : Tel que mentionné, les résultats anticipés correspondent à la cible
- 7 révisée (voir la section 5.2.4) ;
- 8 ● **Marché affaires – industriel :**
- 9 ○ OIEÉSI : Tel que mentionné, les résultats anticipés correspondent à la cible
- 10 révisée (voir la section 5.2.5).

11 La figure 2.1 illustre l'évolution du PGEÉ depuis 2003.

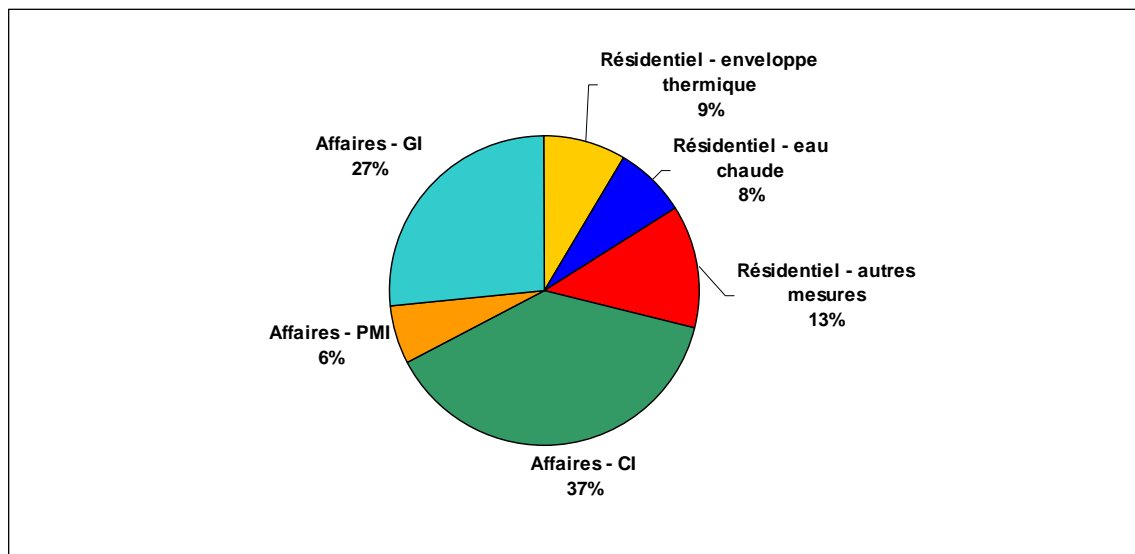
FIGURE 2.1 : PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU DISTRIBUTEUR SUR LA PÉRIODE 2003-2010



3 APERÇU DU PGEÉ À L'HORIZON 2015

1 Le Distributeur a revu sa planification à long terme. Les résultats obtenus en 2010, ceux
2 anticipés pour 2011 et la décision de la Régie portant sur la demande budgétaire 2011
3 ont servi d'intrants à la préparation du présent scénario énergétique et budgétaire. Le
4 Distributeur s'est également appuyé sur les résultats de la mise à jour du potentiel
5 technico-économique (PTÉ) pour identifier les marchés et les mesures à cibler en
6 priorité. Les secteurs commercial et institutionnel et celui des grandes industries, du
7 marché affaires, présentent les plus forts potentiels avec 37 % et 27 % respectivement
8 du potentiel total évalué à 30 TWh sur un horizon de 5 ans⁵. Pour le marché résidentiel,
9 le potentiel est évalué à 13 % du total, en excluant les mesures d'enveloppe thermique
10 (9 %), lesquelles relèvent du Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF),
11 et les mesures d'eau chaude (8 %), pour lesquelles les technologies ne sont pas encore
12 matures ou sont difficilement exploitables commercialement.

FIGURE 3.1 : RÉSULTATS DU PTÉ (HORIZON 5 ANS) PAR MARCHÉ/SECTEUR

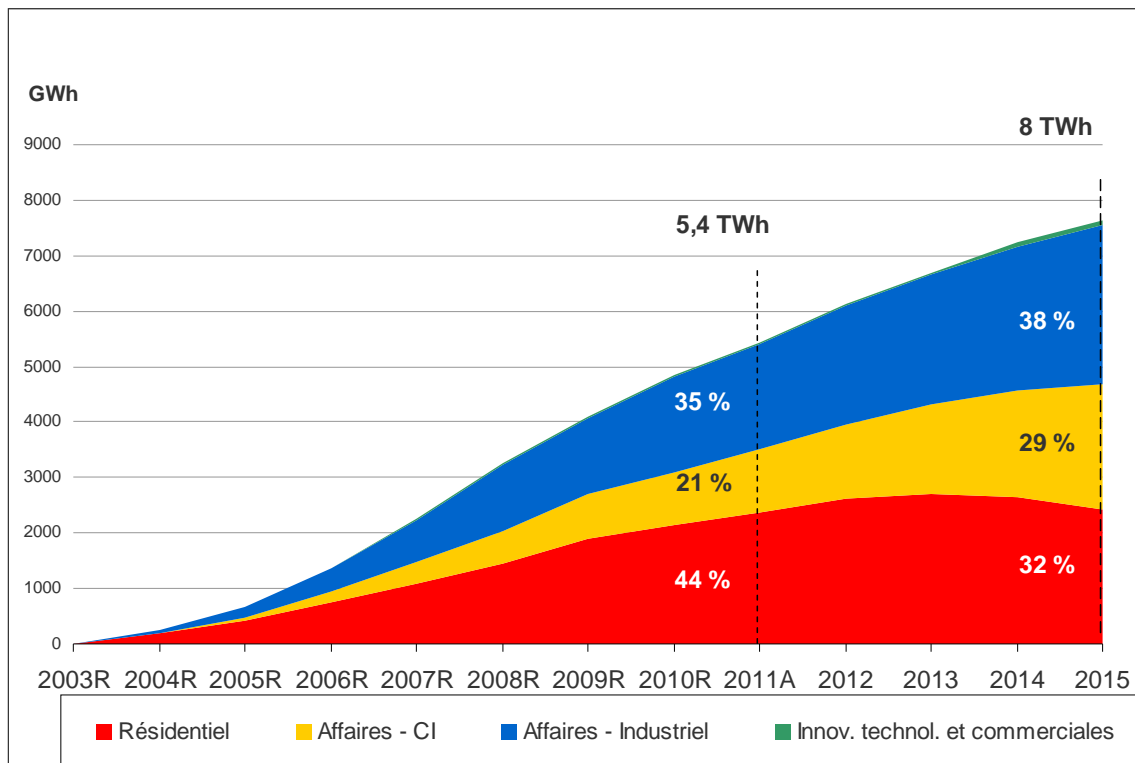


⁵ « Potentiel technico-économique d'économie d'énergie électrique au Québec, Secteurs résidentiel, commercial et institutionnel et agricole – mise à jour 2010 », Technosim inc., juin 2011 et « Potentiel technico-économique d'économies d'énergie électrique des petites, moyennes et grandes industries du Québec », J. Harvey Consultant et Associés, juin 2011.

1 Tel que présenté à la figure 3.2, le marché résidentiel connaîtra une baisse relative de
 2 sa contribution aux économies d'énergie cumulées passant de 44 % en 2011 à 32 % en
 3 2015. La contribution du marché affaires (commercial, institutionnel et industriel), de par
 4 l'importance de son potentiel, demeurera déterminante au cours des prochaines années
 5 pour l'atteinte de la cible, passant de 56 % à 67 %. Le programme *OIEÉB*, qui s'adresse
 6 aux clients commerciaux et institutionnels, sera particulièrement contributif.

7 Afin de respecter son engagement relatif à la cible de 11 TWh, le Distributeur verra à
 8 déployer, au cours des années 2012 à 2015, les efforts nécessaires pour combler l'écart
 9 entre les résultats anticipés en 2011 et l'objectif original présenté au dossier
 10 R-3740-2010.

FIGURE 3.2 : ÉVOLUTION DU PGÉÉ PAR MARCHÉ/SECTEUR



11 Le détail des prévisions, par programmes et activités, des investissements des clients,
 12 des partenaires et du Distributeur ainsi que les économies d'énergie pour les périodes
 13 2003-2010 et 2011A-2015 sont présentés respectivement dans le rapport annuel 2010
 14 et à l'annexe A.

4 DEMANDE BUDGÉTAIRE 2012

4.1 Principales orientations

1 L'année 2011 est marquée par le lancement de plusieurs nouveaux programmes, alors
2 que l'année 2012 verra la consolidation du portefeuille de programmes et la mise en
3 place de quelques nouveautés.

4 • **Marché résidentiel :**

5 ○ Lancement de nouveaux volets du programme *Produits Mieux Consommer –*
6 *ENERGY STAR®* (section 5.1.2) :

7 - pompes à deux vitesses pour piscine ;

8 - décodeurs efficaces ;

9 - aérateurs de robinet d'eau chaude et clapets anti-retour pour les
10 sècheuses ;

11 ○ Révision des modalités du programme *Géothermie* (section 5.1.5) ;

12 ○ Lancement du projet pilote de *Pompes à chaleur* (section 5.1.6) ;

13 ○ Lancement du programme *Récupération de chaleur des eaux grises* en 2011
14 pour la nouvelle construction et en 2012 pour le bâtiment existant (section
15 5.1.7) ;

16 • **Marché affaires :**

17 ○ Révision de l'offre :

18 - Développement d'un volet du programme *OIEÉB* qui s'adresse aux petits
19 clients affaires (section 5.2.4) ;

20 - Retrait de la portion du volet *Approche sur mesure* du programme *OIEÉB*
21 qui impliquait un calcul de l'aide financière basé sur le coût total (section
22 5.2.4) ;

- 1 - Réintroduction des volets *Modernisation, Démonstration technologique* et
2 *Gestion d'énergie et mesurage en continu* au programme *OIEÉSI*
3 (section 5.2.5).

4.2 Budget requis pour 2012

4 Les ressources financières demandées par le Distributeur pour le PGEÉ⁶ en 2012 sont
5 évaluées à 233 M\$, tel que présenté au tableau 4.1. Plus de 57 %⁷ des sommes
6 demandées seront versées aux clients participants sous la forme d'appuis financiers. Ce
7 budget devrait permettre de générer des économies d'énergie annuelles de 696 GWh à
8 la fin de 2012.

⁶ Sommes associées aux programmes et activités du Distributeur seulement.

⁷ Avant contingence et frais d'emprunt capitalisés.

TABLEAU 4.1 : BUDGET 2012 PAR POSTES BUDGÉTAIRES (M\$) ¹

Programmes et activités d'HQD	GWh	Développement	Commercialisation	Exploitation	Aide financière	Suivi et évaluation	Total
Marché résidentiel							
Diagnostic - résidentiel	43	1	3	2	-	-	6
Mieux consommer - résidentiel	155	1	9	5	12	-	27
Rénovation énergétique - MFR	4	-	1	1	4	-	5
Volet social	3	-	0	0	2	-	3
Volet COOP	0	-	0	0	0	-	1
Volet OBNL	1	-	0	0	1	-	1
Volet privé - municipalités	1	-	0	0	1	-	1
Récupération de frigos et congélos énergivores	39	1	2	10	2	-	15
Remplacement de frigos - MFR	8	-	0	2	6	-	8
Géothermie	3	-	1	0	2	-	3
Pompes à chaleur	2	-	0	0	-	-	1
Récupération de la chaleur des eaux grises	3	0	1	0	4	-	6
Réseaux autonomes	0	0	0	0	0	-	0
Sous-total Marché résidentiel	257	3	16	21	30	-	70
Marché affaires - Commercial et institutionnel							
Produits efficaces	11	0	0	1	3	-	4
Recommissioning	5	-	-	0	0	-	0
OIEEB	186	0	2	12	53	-	67
<i>Petits clients affaires</i>	15	-	-	0	5	-	5
<i>Commercial</i>	80	0	1	5	22	-	29
<i>Institutionnel</i>	44	0	0	3	13	-	16
<i>Nouvelles constructions</i>	48	0	0	3	13	-	17
Bâtiments HQD	3	-	-	-	4	-	4
Réseaux autonomes	1	0	0	0	1	-	1
Sous-total Secteur commercial et institutionnel	207	1	2	13	61	-	76
Marché affaires - Industriel							
OIEÉSI	224	2	2	7	35	-	47
Petites et moyennes industries	48	1	1	5	10	-	17
Grandes industries	176	1	1	2	25	-	29
Sous-total Secteur industriel	224	2	2	7	35	-	47
Innovations technologiques et commerciales							
Projets de R-D du L ^T E	-	5	-	-	-	-	5
IDÉE	0	1	0	-	-	-	1
PISTE	6	2	0	0	0	-	2
Soutien aux projets DUD	2	0	0	0	1	-	2
Sous-total Innovations technologiques et commerciales	8	8	0	0	2	-	10
Gestion de la consommation							
Chauffe-eau à trois éléments ⁽²⁾		0	0	0	0	-	1
Tronc commun							
Planification et conception		3	-	-	-	-	3
Consultation permanente		0	-	-	-	-	0
Évaluation		-	-	-	-	7	7
Suivi		-	-	-	-	1	1
Commercialisation		-	8	-	-	-	8
Réseaux autonomes		0	1	0	-	-	1
Sous-total Tronc commun		3	9	0	-	8	20
TOTAL - Programmes et activités d'HQD	696	16	30	42	128	8	224
CONTINGENCE							5
FRAIS D'EMPRUNT CAPITALISÉS							5
TOTAL - PGEÉ	696	16	30	42	128	8	233

1 Le total et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondis.

2 Réduction de puissance prévue de 2 MW pour 2012.

5 PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU DISTRIBUTEUR

1 Les prochaines sections présentent, pour l'année 2012, les économies d'énergie
2 prévues, les besoins budgétaires, de même que les principaux ajustements apportés
3 aux programmes et activités du Distributeur⁸. Le détail des hypothèses de calcul pour
4 chaque programme est présenté à l'annexe B.

5.1 Marché résidentiel

5 Le tableau 5.1 illustre l'évolution du portefeuille de programmes destinés au marché
6 résidentiel.

⁸ La description des programmes existants est présentée à la section 4 de la pièce HQD-8, Document 8 du dossier R-3708-2009.

TABLEAU 5.1 : OFFRE DE PROGRAMMES AU MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Marché	Programmes / Volets		Prend fin en 2011	Se poursuit	Démarré en :		
					2011	2012	
Résidentiel	Diagnostic - résidentiel	DRMC		✓			
		Service «Comparez-vous»			✓		
	Mieux Consommer - résidentiel	Thermostats – Bâtiments existants			✓		
		Thermostats – Nouvelles constructions		✓			
		Minuterics			✓		
		Toiles solaires			✓		
		Pompes à deux vitesses					✓
		Éclairage			✓		
		Fenêtres et portes-fenêtres			✓		
		Téléviseurs			✓		
		Décodeurs efficaces					✓
		Autres produits					✓
	Ménage à faible revenu (MFR)	Rénovation énergétique	Social		✓		
			Communautaire - Coopératives		✓		
			Communautaire - OBNL		✓		
			Privé - municipalités			✓	
		Remplacement de frigos énergivores				✓	
	Récupération de frigos et congélos énergivores				✓		
	Géothermie				✓		
	Pompes à chaleur à haut rendement et pour climat froid				✓ (tests en labo)	✓ (projet-pilote)	
Récupération de chaleur des eaux grises					✓ (Nouvelles constructions)	✓ (Bâtiments existants)	

5.1.1 Diagnostic résidentiel

1 Faits saillants

2 *Service Comparez-vous*

3 Le service *Comparez-vous* répond à deux objectifs. Il permet de rappeler (approche de
4 renouvellement) l'importance d'une consommation judicieuse de l'énergie aux anciens
5 participants au *Diagnostic Résidentiel Mieux Consommer (DRMC)*, en plus de
6 sensibiliser les clients n'ayant pas répondu aux approches de sensibilisation
7 précédentes. Le service *Comparez-vous* permet à chaque client de comparer sa
8 consommation d'électricité à celle d'un groupe de clients présentant des caractéristiques
9 similaires afin de le conscientiser et l'inciter à passer à l'action en lui fournissant des
10 recommandations de mesures d'efficacité énergétique adaptées.

11 Les résultats du projet-pilote réalisé en 2010 ont été concluants. La satisfaction des
12 participants envers ce nouveau service ainsi que l'évaluation préliminaire du gain
13 unitaire encouragent le Distributeur à lancer le service *Comparez-vous* à grande échelle
14 à l'automne 2011 par l'intermédiaire d'une sollicitation postale et par courriel. En 2012, le
15 Distributeur propose de déployer des efforts supplémentaires pour promouvoir ce
16 nouveau service, le principal étant la sollicitation téléphonique, afin de compléter le
17 déploiement des activités prévues au plan de commercialisation.

18 *DRMC*

19 Tel qu'il a été mentionné au dossier R-3740-2010⁹, le Distributeur maintient disponible
20 l'outil du *Diagnostic - résidentiel* et tentera de rejoindre les clients n'y ayant jamais
21 participé.

⁹ Section 5.1.1 de la pièce HQD-8, document 8.

1 Objectifs d'économies d'énergie et budget

2 Les objectifs d'économies d'énergie s'élèvent à 43 GWh pour 2012, dont 38 GWh seront
3 générés par le service *Comparez-vous*. Le budget total requis pour ces deux approches
4 de sensibilisation est de 6 M\$.

TABLEAU 5.2 : OBJECTIFS ET BUDGET POUR LE DIAGNOSTIC – RÉSIDENTIEL - 2012

	Impact énergétique (GWh)	Budget (M\$)
DRMC	5	1
Comparez-vous	38	5
TOTAL	43	6

5.1.2 Promotion des produits Mieux Consommer – ENERGY STAR®

5 Faits saillants

6 *Thermostats – Bâtiments existants*

7 La mesure présente toujours un potentiel intéressant et le Distributeur poursuivra la
8 promotion des thermostats électroniques en 2012 auprès des propriétaires de bâtiments
9 existants, tant ceux du secteur unifamilial et que ceux du secteur multi-locatif.

10 *Thermostats – Nouvelles constructions*

11 À partir du 1^{er} janvier 2012, le nouveau règlement sur l'efficacité énergétique¹⁰ sera
12 effectif et obligera les fabricants à produire des thermostats performants répondant à la
13 norme CSA-C828-06. Ce changement amène le Distributeur à cesser la promotion des
14 thermostats électroniques auprès des maîtres-électriciens. Le budget prévu en 2012
15 permettra de finaliser le versement de l'aide financière pour les thermostats installés en
16 2011, dans le respect des délais de réclamation prévus au programme.

¹⁰ Information disponible à l'adresse suivante :
<http://oee.nrcan.gc.ca/reglement/bulletin/thermostats-mai-2010.cfm>

1 *Minuteries*

2 Après neuf ans, le volet *Minuteries pour filtre de piscine* en sera à sa dernière année
3 d'exploitation avec une aide financière.

4 *Toiles solaires*

5 Le Distributeur poursuit sa campagne, lancée au printemps 2010, pour sensibiliser les
6 propriétaires de piscines aux bénéfices énergétiques liés à l'utilisation de toiles solaires.

7 *Pompes à deux vitesses*

8 Le volet *Minuteries pour filtre de piscine* a peu rejoint les propriétaires de piscines
9 creusées étant donné le degré de complexité d'installation des minuteries sur les filtres
10 de ce type de piscines. En 2011, le Distributeur a évalué la technologie des pompes à
11 deux vitesses, qui présente un potentiel de gains énergétiques intéressant,
12 particulièrement pour le segment des piscines creusées. Le Distributeur souhaite
13 toutefois compléter des analyses techniques sur cette technologie avant d'en faire la
14 promotion à grande échelle en 2012.

15 *Éclairage*

16 En 2012, le Distributeur souhaite maintenir une présence dans le marché pour
17 promouvoir l'éclairage efficace dans l'attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle
18 réglementation déposée par Ressources naturelles Canada. Bien qu'attendue pour
19 janvier 2012, celle-ci pourrait être reportée jusqu'à 2014 suite à son projet
20 d'amendement déposé le 16 avril 2011.

21 Le Distributeur travaille actuellement à la révision de ce volet afin de tenir compte du
22 potentiel résiduel et de l'évolution du marché de l'éclairage au Québec sur un horizon de
23 moyen terme. Ainsi, les nouvelles technologies efficaces pourraient être intégrées au
24 programme au moment opportun, soit lorsque celles-ci seront considérées
25 avantageuses sur les plans technique et économique.

26 Le Distributeur est d'avis qu'il est toujours pertinent d'offrir une aide financière à l'achat
27 de lampes fluocompactes (LFC) et de luminaires homologués ENERGY STAR®

1 puisqu'elle permet de poursuivre la transformation du marché de l'éclairage au Québec
2 amorcée avec le lancement de ce volet en 2006. En effet, le prix élevé est toujours la
3 première raison invoquée du non-achat de LFC, notamment par les ménages à faible
4 revenu. L'aide financière constitue toujours un facteur d'influence important pour l'achat
5 de LFC et elle stimule les détaillants à faire la promotion du programme. Elle permet
6 également de s'assurer que les LFC achetées répondent aux critères de qualité
7 d'ENERGY STAR®, en ce qui a trait à leur durée de vie, leur couleur, leur intensité
8 d'éclairage et leur rendement énergétique.

9 L'aide financière, de même que l'éducation et la sensibilisation des consommateurs,
10 font partie des stratégies commerciales utilisées par le Distributeur pour augmenter la
11 pénétration des LFC chez les ménages québécois. La publicité générale sur l'efficacité
12 énergétique, la promotion du programme *Éclairage* en magasins et dans les médias
13 ainsi que la remise postale (pour les acheteurs participants) sont les principaux facteurs
14 d'influence dans les décisions d'achat des acheteurs de LFC sondés. Le Distributeur
15 considère que l'ensemble de ces stratégies a contribué aux résultats du programme à ce
16 jour et à sa rentabilité.

17 Enfin, les résultats de mesurage obtenus par l'évaluateur, dans son dernier rapport
18 d'évaluation déposé à la Régie par le Distributeur le 1^{er} avril 2011¹¹, démontrent qu'il
19 reste un potentiel considérable de remplacement d'ampoules incandescentes dans le
20 marché. Ce potentiel est estimé à 69 % (60 % chez les acheteurs participants et non-
21 participants et 100 % chez les non-acheteurs). D'ailleurs, le PTÉ réalisé en 2010 estime
22 à 377 GWh les économies d'énergie possibles grâce à cette technologie à l'horizon
23 2015¹².

24 Le Distributeur tient aussi à souligner que le taux de bénévolat de l'ordre de 900 % pour
25 les années 2008 et 2009 présenté par l'évaluateur est un taux exprimé en pourcentage
26 du nombre de LFC achetées par les participants qui ont bénéficié de la remise par la
27 poste. Or, si on le transpose sur le total des ventes de LFC au Québec, ce dernier passe

¹¹ Rapport d'évaluation du programme *Produits Mieux Consommer – Éclairage résidentiel*,
Années 2008 et 2009, *Éconoler*, 30 mars 2011.

¹² « *Potentiel technico-économique d'économie d'énergie électrique au Québec, Secteurs
résidentiel, commercial et institutionnel et agricole – mise à jour 2010* », Technosim inc., juin
2011, pp. 44-45.

1 à 23 % et est en décroissance depuis 2007. Tel qu'indiqué dans le dossier R-3708-
2 2009¹³, un fort taux de bénévolat rend le programme très rentable pour la société. Pour
3 l'objectif d'économies d'énergie de l'année 2012 et les prévisions des années 2013 et
4 2014, le Distributeur a utilisé une hypothèse de bénévolat plus conservatrice de 400 %.

5 *Fenêtres et portes-fenêtres*

6 En 2012, le Distributeur poursuit la promotion des fenêtres et portes-fenêtres
7 éconergétiques. De plus, compte tenu de la disponibilité récente de fenêtres ENERGY
8 STAR® coulissantes en aluminium, le Distributeur analyse l'opportunité d'intervenir avec
9 une aide financière dans le segment de marché des immeubles multi-locatifs privés, ce
10 segment comptant la plus faible pénétration de fenêtres éconergétiques.

11 *Produits électroniques*

12 Le Distributeur compte poursuivre ses efforts d'information et d'influence auprès des
13 consommateurs pendant leur processus de décision d'achat de téléviseurs. De plus, la
14 stratégie initiée en 2010 auprès des détaillants se poursuivra afin de stimuler l'offre
15 d'appareils plus éconergétiques.

16 En ce qui concerne les décodeurs efficaces, le Distributeur a discuté à plus d'une
17 reprise avec les principaux télédistributeurs québécois de la possibilité d'une intervention
18 visant à transformer le marché. Toutefois, compte tenu de l'évolution rapide des
19 technologies et des difficultés techniques rencontrées, le Distributeur poursuit ses
20 travaux pour s'assurer que son intervention génèrerait des gains énergétiques
21 suffisants. Si les résultats sont favorables, le volet *Décodeurs* pourrait voir le jour en
22 2012.

23 *Autres produits*

24 Le Distributeur travaille actuellement à la qualification de nouvelles opportunités. Plus
25 précisément, il étudie le potentiel de nouvelles mesures telles que les aérateurs de
26 robinet d'eau chaude et les clapets anti-retour pour les sècheuses.

¹³ Page 42 de l'annexe E de la pièce HQD-8, document 8.

1 Selon les résultats au chapitre des économies d'énergie et de la rentabilité des mesures,
2 le Distributeur pourrait lancer un volet pour promouvoir ces dernières dès 2012.

3 Objectifs d'économies d'énergie et budget

4 Pour 2012, le Distributeur prévoit réaliser 155 GWh pour l'ensemble du programme
5 *Mieux Consommer - résidentiel*. Pour atteindre cet objectif, un budget de 27 M\$ est
6 requis, dont 45 % seront versés en aide financière.

5.1.3 Ménages à faible revenu

5.1.3.1 Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu

7 Faits saillants

8 *Volet social*

9 L'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) a été reconduite pour une
10 période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015. Cette entente vise les
11 mesures de rénovation (enveloppe thermique uniquement) identifiées grâce aux bilans
12 de santé effectués à la demande de la SHQ.

13 *Volets communautaires – coopératives d'habitation et OBNL*

14 Le Distributeur finalise le renouvellement des ententes avec le Réseau québécois des
15 OSBL d'habitation (RQOH) et la Fédération des coopératives d'habitation
16 intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) afin de poursuivre le soutien des
17 mesures d'efficacité énergétique dans le cadre de rénovations.

18 *Volet privé – municipalités*

19 Les discussions entreprises en 2010 ont permis de renouveler l'entente avec la Ville de
20 Montréal pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015. Le
21 Distributeur a toujours pour objectif de développer des ententes avec d'autres
22 municipalités. Il a débuté, en 2011, une tournée auprès des municipalités et
23 municipalités régionales de comté (MRC) ayant conclu une entente avec la SHQ dans le
24 cadre des programmes *Rénovation Québec* ou *Rénovation Village* pour lesquelles il

1 existe un potentiel intéressant d'économies d'énergie. Près d'une douzaine d'ententes
2 supplémentaires pourraient être signées en 2011 et 2012.

3 Objectifs d'économies d'énergie et budget

4 L'impact énergétique associé à ces quatre volets de *Rénovation énergétique – MFR* est
5 évalué à 4 GWh et le budget total s'élève à 5 M\$, dont 69 % en aide financière.

**5.1.3.2 Remplacement de réfrigérateurs énergivores pour les ménages à faible
revenu**

6 Faits saillants

7 Le déploiement du programme a débuté en 2011. Le tableau 5.3 présente les prévisions
8 de remplacement de réfrigérateurs dans les cinq régions visées pour 2011.

TABLEAU 5.3 : PLAN DE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME EN 2011

Régions	Nombre de remplacements
Mauricie	2 259
Centre du Québec	1 532
Montérégie	6 188
Gaspésie	644
Bas St-Laurent	1 377
TOTAL	12 000

9 Le déploiement se poursuivra de façon progressive de façon à ce que l'ensemble du
10 Québec soit couvert d'ici 2015.

11 Objectifs d'économies d'énergie et budget

12 Pour l'année 2012, le Distributeur prévoit le remplacement de 15 000 appareils, pour un
13 impact énergétique de 8 GWh. Le budget est évalué à 8 M\$, dont 70 % en aide
14 financière.

5.1.4 Récupération de réfrigérateurs et congélateurs énergivores

1 Faits saillants

2 Le programme sous sa forme actuelle se termine le 31 décembre 2011. Le Distributeur
3 désire réduire ses coûts unitaires de programmes et, pour ce faire, il poursuit sa
4 réflexion sur un nouveau modèle d'affaires. Il vise toujours à solliciter le marché pour
5 l'exploitation des programmes *RECYC-FRIGO* et *Remplacement de frigos – MFR* afin d'en
6 assurer la viabilité pour les prochaines années, tout en maintenant leur rentabilité.

7 Objectifs d'économies d'énergie et budget

8 Pour 2012, le Distributeur prévoit investir 15 M\$, dont 14 % en aide financière, pour des
9 économies d'énergie de 39 GWh. Les gains énergétiques associés à ce programme font
10 actuellement l'objet d'une évaluation.

5.1.5 Géothermie

11 Faits saillants

12 Les résultats du rapport d'évaluation¹⁴ déposés le 1^{er} avril 2011 ainsi que l'information
13 obtenue de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique (CCÉG) amènent le
14 Distributeur à réviser les modalités et paramètres du programme. Les principaux
15 éléments considérés sont le taux élevé d'opportunisme (49 % en moyenne) et les
16 surcoûts plus élevés qu'initialement évalués¹⁵. En accord avec la demande de la Régie
17 d'encourager le choix de la géothermie dans les segments où elle est rentable¹⁶ et
18 considérant l'importance du gain unitaire de cette mesure, le Distributeur veut maintenir
19 le programme mais en adaptant sa stratégie comme suit :

- 20 • **Marché existant – segment unifamilial** : Le Distributeur souhaite augmenter le
21 taux de participation de cette clientèle au programme. Ainsi, lorsque Ressources

¹⁴ Rapport d'évaluation du programme *Géothermie – Marché résidentiel*, Années 2007 à 2009, SOM, 25 mars 2011.

¹⁵ R-3740-2010, HQD-8, Document 8, Annexe D, p. 27.

¹⁶ Décision D-2011-028, paragraphe [447].

1 naturelles Canada mettra fin à son programme de subventions écoÉNERGIE
2 Rénovation – Maisons (annoncé pour mars 2012), le Distributeur propose de
3 compenser avec un appui financier passant de 2 000 \$ à 6 375 \$;

4 • Nouvelles constructions – segment unifamilial :

5 ○ Le Distributeur recommande de faire passer l'aide financière versée aux
6 auto-constructeurs et propriétaires de 2 800 \$ à 4 000 \$;

7 ○ Le Distributeur souhaite offrir un appui financier en amont pour stimuler
8 davantage l'offre en signant des ententes en priorité avec des constructeurs
9 de maisons (projets domiciliaires). Cet appui financier viserait l'engagement
10 du constructeur et serait modulé en fonction de sa participation. Il pourrait
11 aller jusqu'à 8 000 \$ par habitation.

12 • Nouvelles constructions – segment multifamilial et multiplex : Le projet pilote sur
13 les systèmes géothermiques en puits communs réalisé dans le cadre du
14 programme *PISTE* sera complété en 2012. Si les résultats sont concluants, le
15 Distributeur pourrait offrir une aide financière en 2013 pour ce type de projets.

16 Enfin, dans le but d'assurer la qualité d'installation des systèmes géothermiques, le
17 Distributeur veut accroître son soutien à la Coalition canadienne de l'énergie
18 géothermique (CCÉG) pour l'aider à faire connaître aux clients les avantages d'une
19 installation certifiée par celle-ci.

20 Objectifs d'économies d'énergie et budget

21 Pour l'année 2012, le Distributeur prévoit réaliser 3 GWh et investir 3 M\$ pour ce
22 programme, dont 68 % en aide financière.

23 L'impact énergétique est calculé à partir des hypothèses de l'évaluation du
24 programme¹⁷. Seule l'hypothèse d'attribution au programme du Distributeur des gains
25 énergétiques associés aux bâtiments existants a été modifiée compte tenu de l'absence
26 de programme fédéral pour cette mesure à compter de mars 2012.

¹⁷ Voir référence à la note 14.

5.1.6 Pompes à chaleur à haut rendement et pour climat froid

1 Faits saillants

2 La première étape du projet-pilote sur la pompe à chaleur à haut rendement consiste à
3 établir un portrait de l'offre disponible pour identifier les modèles offrant une performance
4 plus élevée. Par la suite, le Distributeur doit déployer un plan de mesurage auprès de
5 clients sélectionnés parmi diverses zones climatiques et différents types d'habitations.
6 Afin de s'assurer d'obtenir des résultats en 2012, le mesurage doit débuter à l'automne
7 2011, ce qui permettra d'avoir les données sur une saison complète de chauffage. Le
8 Distributeur entend également valider certaines approches commerciales auprès des
9 clients des segments Bâtiments existants et Nouvelles constructions.

10 En ce qui concerne la pompe à chaleur pour climat froid, elle continue de faire l'objet
11 d'un test en laboratoire par le LTÉ afin d'évaluer son rendement énergétique et ses
12 performances techniques. Ces tests s'échelonneront sur les années 2011 et 2012. Dans
13 l'éventualité où les résultats seraient concluants, le Distributeur pourrait lancer un
14 programme dès 2013.

15 Objectifs d'économies d'énergie et budget

16 Pour 2012, le Distributeur prévoit investir 1 M\$ pour réaliser son projet-pilote. Celui-ci
17 permettra de réaliser des économies d'énergie de 2 GWh.

5.1.7 Récupérateurs de chaleur des eaux grises – Nouvelles constructions

18 Faits saillants

19 Tel qu'il a été annoncé dans le dossier R-3740-2010¹⁸, le Distributeur a analysé
20 l'opportunité de promouvoir les systèmes de récupération de chaleur des eaux grises et
21 lancera un programme à l'automne 2011. Le déploiement se fera d'abord dans le
22 marché de la nouvelle construction résidentielle. Le prix étant la principale barrière à
23 l'adoption de cette mesure, un appui financier sera versé aux installateurs, lesquels sont
24 perçus comme les principaux intervenants dans le processus décisionnel, tant pour le

¹⁸ Section 5.1.7 de la pièce HQD-8, Document 8.

1 segment unifamilial que celui du multi-logement. Il est important de sensibiliser
2 également les constructeurs et les professionnels responsables d'élaborer les devis et
3 plans de construction. Le Distributeur établira des partenariats avec les principaux
4 décideurs et ceux qui peuvent influencer le marché afin d'assurer une cohérence de la
5 communication et de la formation.

6 Enfin, si les résultats du projet pilote *PISTE* mis en place en 2011 pour les systèmes
7 récupérateurs de chaleur des eaux grises dans le segment des bâtiments existants
8 s'avèrent favorables, le Distributeur pourrait étendre son appui financier à ce segment
9 de marché au cours de l'année 2012.

10 Objectifs d'économies d'énergie et budget

11 Les objectifs d'économies d'énergie s'élèvent à 3 GWh pour 2012 et le budget demandé
12 à 6 M\$, dont 79 % en aide financière.

5.1.8 Réseaux autonomes

13 Faits saillants

14 Voir la section 3.2.2.1 de la pièce HQD-13, Document 1.

15 Objectifs d'économies d'énergie et budget

TABLEAU 5.4 : OBJECTIFS ET BUDGET EN RÉSEAUX AUTONOMES - 2012

Programmes	Réseaux autonomes	Impact énergétique (MWh éq. ajoutés)	Budget (en milliers \$)
Mieux consommer - résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • IDLM/Anticosti • La Romaine/Opticawan 	27 1	14 2
Recyc-Frigos	<ul style="list-style-type: none"> • IDLM/Anticosti 	23	5
Remplacement de frigos - MFR	<ul style="list-style-type: none"> • IDLM/Anticosti 	74	50
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Schefferville 		100
Total		126	171

5.2 Marché affaires

1 Afin de mieux exploiter les gisements d'économies d'énergie du PTÉ, le Distributeur
2 désire présenter à cette clientèle des programmes adaptés à ses particularités et offrant
3 une série de mesures intégrées.

4 La contribution attendue de ce marché à l'atteinte de l'objectif du PGEÉ de 8 TWh à
5 l'horizon 2015 est très importante en raison de son potentiel supérieur par rapport aux
6 autres marchés. La mise à jour du PTÉ pour les secteurs commercial, institutionnel et
7 industriel (voir la figure 3.1) est venue confirmer l'importance des gisements
8 d'économies d'énergie provenant du marché affaires, soit 70 % du PTÉ de l'ensemble
9 des marchés.

10 Pour la petite, moyenne et grande industrie, plus de la moitié de ces gisements (51%)
11 peuvent être exploités au moment où un investissement en capital est requis par le
12 client. Parmi ces interventions, quelque 80 % se font sur des équipements en cours de
13 vie utile¹⁹, suivant les pratiques usuelles chez cette clientèle préoccupée à assurer la
14 pérennité de ses équipements sans pouvoir attendre la fin de cette vie utile²⁰.

15 À la lumière des informations provenant de la mise à jour du PTÉ industriel, le
16 Distributeur soumet à la Régie pour l'année 2012 une nouvelle proposition pour le
17 programme *OIEÉSI*, présentée à la section 5.2.5, en considérant les meilleures
18 pratiques reconnues en efficacité énergétique dans le secteur industriel. Le Distributeur
19 souligne également que sa proposition s'inscrit en continuité avec les programmes
20 offerts à sa clientèle industrielle depuis 2003.

21 Le tableau 5.5 illustre l'évolution du portefeuille de programmes destinés au marché
22 affaires.

¹⁹ L'intervention en cours de vie utile, ou avant la fin de vie utile, est une mesure ou une série de mesures appliquées à des équipements fonctionnels et en bon état de marche.

²⁰ Section 6.4 du document « *Potentiel technico-économique d'économies électrique des secteurs de la petite, moyenne et grande industrie du Québec* », JHarvey Consultants & associés, juin 2011.

TABLEAU 5.5 : OFFRE DE PROGRAMMES AU MARCHÉ AFFAIRES

Marché / secteurs	Programmes		Prend fin en 2011	Se poursuit	Démarre en 2012	
Affaires – secteur commercial et institutionnel	Produits efficaces	Produits agricoles		✓		
		Réfrigération		✓		
		Éclairage public		✓		
		Approche clés en main	✓			
		<i>Recommissioning</i>		✓		
	OIEÉB	Petits clients affaires				Démarre en 2011
		Commercial			✓	
		Institutionnel				
Nouvelles constructions						
	Bâtiments HQD		✓			
Affaires – secteur Industriel	OIEÉSI	PMI		✓	✓ (Volets Modernisation et Modernisation grands projets)	
		GI		✓		

5.2.1 Produits efficaces

1 Faits saillants

2 Au cours de l'année 2011, le Distributeur a apporté à ce programme les changements
3 annoncés dans le dossier R-3740-2010, de sorte qu'il inclut dorénavant les volets
4 suivants :

5 *Produits agricoles*

6 Des mesures relatives à l'éclairage ont été ajoutées, considérant que les propriétaires
7 d'exploitations agricoles sont mieux desservis par ce volet du programme *Produits*
8 *efficaces* qui leur est spécifiquement dédié que par les programmes *OIEÉSI* et *OIEÉB*.

1 *Réfrigération commerciale*

2 Une entente est en préparation avec la compagnie Pepsi pour améliorer le rendement
3 énergétique des appareils de réfrigération de denrées non périssables. Le volet *Denrées*
4 *périssables* du programme démarre un peu plus lentement que prévu et un plan de
5 commercialisation pour l'année 2011 a été élaboré pour mieux cibler les clients et les
6 distributeurs, augmentant de la sorte les nouveaux produits et fabricants admissibles.

7 *Éclairage public*

8 La conception de ce volet est complétée et son lancement est prévu pour novembre
9 2011.

10 Bien que le potentiel d'économies d'énergie de l'éclairage public à DEL soit important,
11 les contraintes budgétaires dans un contexte où des travaux importants d'infrastructures
12 sont requis (aqueducs, égouts, routes) font en sorte qu'un soutien est nécessaire pour
13 assurer la pénétration de cette mesure.

14 Les luminaires d'éclairage public à DEL constituent une mesure distincte des autres
15 mesures d'éclairage et sont sujets à une évolution technologique rapide. Selon une
16 revue de littérature américaine, les prix des composantes des luminaires tendront à
17 diminuer rapidement au cours des prochaines années. Une vigie sera réalisée de
18 manière à apporter au programme les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

19 La participation active du Distributeur aux différents comités de normalisation (CSA) et à
20 l'élaboration de critères de performance dans le cadre du DesignLights Consortium
21 (DLC)²¹ contribue à structurer et encadrer le marché de l'éclairage public à DEL. Des
22 retombées énergétiques pourraient être éventuellement quantifiées par le Distributeur à
23 la suite de la transformation de marché qu'engendreront ces actions.

²¹ Consortium nord-américain dont le but consiste à développer des critères de qualification pour des produits d'éclairage moins énergivores. Ses efforts se concentrent sur des produits non couverts par le label ENERGY STAR® tels que les produits destinés aux marchés Commercial, institutionnel et industriel (CII).

1 Objectifs d'économies d'énergie et budget

2 Pour l'année 2012, le Distributeur prévoit réaliser 11 GWh et investir 4 M\$, dont 75 % en
3 aide financière.

5.2.2 Approche clés en main

4 Comme le Distributeur l'annonçait à la section 2.1 de la pièce HQD-16, Document 6 du
5 dossier R-3740-2010, ce programme n'est plus offert.

6 Soucieux de maintenir une offre en efficacité énergétique pour les petits clients affaires
7 initialement visés par l'*Approche clés en main*, le Distributeur a élargi les critères
8 d'admissibilité de l'approche prescriptive du programme *OIEÉB* pour y inclure un volet
9 ciblant ce segment de clients. Cette nouvelle proposition est décrite à la section 5.2.4.

5.2.3 Remise à niveau des systèmes électromécaniques (recommissioning)

10 Faits saillants

11 Le programme a été introduit dans le marché en janvier 2011 pour une période de
12 rodage, laquelle permettra au Distributeur de valider son approche et d'y apporter les
13 ajustements requis, le cas échéant.

14 Objectifs d'économies d'énergie et budget

15 Pour l'année 2012, le Distributeur prévoit réaliser 5 GWh et investir 375 k\$ dont 40 % en
16 aide financière.

5.2.4 Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments

17 Faits saillants

18 Dans sa décision D-2011-028, la Régie demande la modification suivante au concept de
19 programme proposé par le Distributeur :

20 *[474] Considérant que cette pratique s'apparente davantage à du soutien*
21 *financier commercial qu'à un projet d'efficacité énergétique, la Régie demande*

1 *au Distributeur d'utiliser le surcoût des mesures promues par rapport aux*
2 *standards du marché, plutôt que leur coût total, comme base de référence pour*
3 *le calcul de l'aide financière pour tous les volets de l'OIEÉB et de l'OIEÉSI.*

4 L'utilisation du surcoût des mesures plutôt que leur coût total comme base de référence
5 pour le calcul de l'aide financière concerne une partie seulement des projets du volet
6 *Approche sur mesure* pour les bâtiments commerciaux. Le Distributeur avait estimé à
7 20 % la contribution de ces projets à l'objectif du programme. Leur retrait se traduit par
8 une réduction des gains énergétiques de 33 GWh pour l'année 2011 et d'environ
9 260 GWh pour la période 2011-2015.

10 Enfin, l'impact du démarrage plus lent que prévu du programme est estimé à 25 GWh
11 pour 2011, mais le Distributeur estime que ce léger retard pourra être rattrapé sur
12 l'horizon du programme. Considérant ce qui précède, le Distributeur prévoit, pour
13 l'année 2011, réaliser des économies d'énergie de 133 GWh et investir 51 M\$ dont 67 %
14 en aide financière.

Nouveau volet Petits clients affaires

15 L'approche prescriptive permet d'offrir des solutions simples et adaptées aux petits
16 projets de remplacement d'équipements, notamment en éclairage, chauffage, ventilation
17 et climatisation. Elle repose sur l'utilisation d'un outil prescriptif pour le calcul des kWh
18 admissibles et de l'appui financier. Dans le cadre de l'OIEÉB, elle couvre les bâtiments
19 commerciaux dont la superficie est comprise entre 1 000 et 5 000 m² pour les bâtiments
20 existants et moins de 5 000 m² pour la nouvelle construction.

21 Le volet *Petits clients affaires* consiste à offrir une approche prescriptive similaire pour
22 les bâtiments existants dont la superficie est inférieure à 1 000 m², avec une légère
23 bonification de l'appui financier pour cette taille de bâtiments de manière à couvrir un
24 maximum de 75 % des surcoûts. La livraison du programme a été confiée au mandataire
25 de OIEÉB afin de tirer profit d'une structure de gestion déjà existante, avec des coûts de
26 développement et d'exploitation absorbés par un grand volume de projets.

27 Pour l'année 2011, le Distributeur prévoit réaliser 10 GWh et investir 3,5 M\$,
28 conformément à ce qui est indiqué au tableau 2.2, dont 3,2 M\$ (91 %) en aide

1 financière. Le Distributeur a établi cette prévision sur la base des résultats obtenus à ce
2 jour auprès de la petite clientèle affaires.

3 Objectifs d'économies d'énergie et budget

4 Pour l'année 2012, le Distributeur prévoit réaliser 186 GWh et investir 67 M\$, dont 79 %
5 en aide financière. Ces chiffres incluent, pour le volet *Petits clients affaires*, des
6 prévisions de 15 GWh et 5,2 M\$, dont 94 % en aide financière.

5.2.5 Offre intégrée en efficacité énergétique pour les systèmes industriels

7 Faits saillants

8 *Contribution des anciens programmes industriels*

9 Le budget accordé pour l'année 2011 est de 20 M\$. Le Distributeur estime à 17,4 M\$ la
10 somme requise pour couvrir l'aide financière associée aux dossiers déposés dans le
11 cadre des anciens programmes (*Appui aux initiatives – Systèmes industriels, PIIGE,*
12 *PADIGE et PAMUGE*).

13 En combinant les prévisions associées aux engagements des anciens programmes et
14 celles associées aux volets mis en œuvre du nouveau programme (voir section suivante
15 sur les ajustements au programme), le Distributeur prévoit réaliser 198 GWh en 2011 et
16 investir 39 M\$.

Ajustements au nouveau programme

17 Dans sa décision D-2011-028²², la Régie demande des modifications concernant la
18 base de référence pour le calcul de l'appui financier proposé par le Distributeur.

19 Le programme *OIEÉSI* comprend plusieurs volets²³. La proposition du Distributeur pour
20 2012 comporte en tout sept volets classés en deux catégories, soit *Soutien à l'analyse*,
21 afin de soutenir les clients dans l'identification de projets et le développement d'une
22 culture interne en efficacité énergétique, et *Soutien à l'investissement*, afin d'appuyer
23 financièrement les clients qui investissent en efficacité énergétique.

²² Paragraphe [474]

²³ R-3740-2010, HQD-13, Document 1, réponse à la question 59.5 (tableau).

1 Le *Soutien à l'analyse* comporte deux volets, soit *Analyse de la consommation*
2 *électrique* et *Gestion d'énergie et mesurage en continu*. Le Distributeur précise qu'il n'y a
3 pas de remplacement d'équipements dans le cadre de ces volets. Les modalités de
4 calcul de l'appui financier sont basées sur les coûts des interventions d'analyse, de
5 gestion d'énergie et de mesurage et limitent l'aide financière à 50 % de ce coût. Ces
6 volets ont donc été mis en œuvre comme prévu en 2011 et se poursuivront selon les
7 mêmes modalités en 2012.

8 Le *Soutien à l'investissement* comporte cinq volets, soit 1) *Modernisation*, 2)
9 *Modernisation grands projets*, 3) *Démonstration technologique*, 4) *Mesures prescriptives*
10 et 5) *Agrandissement, nouvelle construction ou ajout de ligne de production*. Pour les
11 volets 4 et 5, l'aide financière est calibrée sur le surcoût des mesures par rapport à une
12 référence de marché²⁴. Ces volets ont donc été mis en œuvre comme prévu en 2011 et
13 se poursuivront selon les mêmes modalités en 2012. Par contre, pour les volets
14 *Modernisation* et *Modernisation grands projets*, la notion de surcoût par rapport à un
15 règlement ou à un standard de marché ne peut s'appliquer. Le Distributeur n'était donc
16 pas en mesure de mettre en œuvre ces volets du programme en 2011.

17 Les volets *Modernisation* et *Modernisation grands projets* s'inscrivent dans la continuité
18 des anciens programmes offerts à la clientèle industrielle, soit *Initiatives – systèmes*
19 *industriels*, *PIIGE* et *PAMUGE*, notamment quant aux méthodes de calcul des appuis
20 financiers accordés pour les projets. Les modalités de ces programmes ont été
21 soumises à l'approbation de la Régie dans le cadre de dossiers antérieurs²⁵. Le
22 Distributeur explique dans les paragraphes qui suivent les modalités nécessaires à la
23 réalisation de projets de modernisation.

24 Le Distributeur souligne d'abord qu'en ce qui a trait aux volets *Modernisation* et
25 *Modernisation grands projets*, lesquels s'appliquent aux procédés industriels, où
26 l'absence de référence de marché est la règle, la pratique nord-américaine consiste à
27 utiliser comme référence pour le calcul des gains énergétiques et des coûts des

²⁴ Une référence de marché peut être soit un règlement ou une norme, soit un standard ou une pratique courante du marché.

²⁵ Pages 37 et 42 de l'Annexe A de la pièce HQD-1, Document 1 du dossier R-3584-2005 et page 55 de la pièce HQD-14, Document 1 du dossier R-3677-2008.

1 mesures (appelés coûts totaux dans le dossier R-3740-2010) la situation existante du
2 client. Cette façon de faire est la pratique établie par des organismes reconnus²⁶.

3 Cela s'explique notamment par le fait que, règle générale, les équipements relatifs aux
4 procédés sont faits sur mesure et, par conséquent, aucun règlement, norme, standard
5 ou pratique courante de marché ne peut servir de référence. De plus, le procédé est
6 constamment maintenu en bon état de marche et régulièrement optimisé. En effet, il est
7 à toute fin pratique impossible d'en considérer la modification ou le changement en fin
8 de vie utile puisque les risques et les conséquences d'un arrêt de production sont
9 beaucoup trop importants.

10 Conséquemment, pour les volets *Modernisation* et *Modernisation grands projets*, la
11 seule façon de calculer l'aide financière consiste à déterminer le coût des mesures à
12 partir de la situation existante du client et de calibrer le calcul de l'appui financier sur une
13 portion de ce coût.

14 Le Distributeur souligne que cette pratique n'a pas pour effet de couvrir 100 % du coût
15 de la mesure. Selon les modalités du programme²⁷, l'appui financier est déterminé selon
16 le moindre de quatre critères, soit un montant fixe en ¢/kWh, la PRI électrique du projet
17 pour le client, un plafond fixe par projet et un pourcentage du coût admissible²⁸ de la
18 mesure ou du projet. Cette façon de faire vise à établir le niveau optimal d'appui
19 financier, soit l'appui financier requis afin que le client réalise son projet au moindre coût
20 pour le Distributeur. L'appui financier versé au client est généralement limité par les
21 éléments autres que le pourcentage du coût admissible du projet. De fait, le Distributeur
22 a versé en moyenne 50 % du coût admissible de la mesure dans le cadre de *PIIGE* en
23 appliquant une méthode de calcul similaire à celle qu'il compte appliquer dans *OIEÉSI*.

²⁶ Voir par exemple « *Understanding Cost Effectiveness of Energy Efficiency Programs : Best Practices, Technical Methods and Emerging Issues for Policy-Makers – A resource of the National Plan for Energy Efficiency* », EPA, November 2008 et « *Common EM&V Methods and Savings Assumptions Project* », May 2010, KEMA, pp.3 à 37.

²⁷ Dossier R-3740-2010, réponse à la question 59.5 de la Régie à la pièce HQD-13, Document 1.

²⁸ Le concept de coûts admissibles permet d'identifier, parmi les coûts de l'ensemble d'un projet, les coûts associés spécifiquement aux mesures d'économie d'énergie. Le Distributeur décrit, dans chacun des guides du participant du programme, les coûts admissibles et non admissibles aux fins du calcul de l'appui financier.

1 Pour l'atteinte des objectifs dans ce segment de marché, en particulier pour les très
2 grands clients, la contribution des volets *Modernisation* et *Modernisation grands projets*
3 est primordiale car elle correspond à 60 % des gains totaux du programme (716 GWh
4 sur 1 171 GWh) sur la période 2011-2015, lesquels ont été révisés en considérant que
5 les activités reliées aux volets *Modernisation* et *Modernisation grands projets* pourraient
6 débiter dès le 2^e trimestre de 2012 advenant une décision favorable de la Régie.

7 Objectifs d'économies d'énergie et budget

8 Pour l'année 2012, le Distributeur prévoit réaliser 224 GWh et investir 47 M\$ dont 76 %
9 en aide financière. Ces prévisions sont basées sur la révision à la hausse des projets
10 provenant du volet *Mesures prescriptives* en 2012 et sur les modalités proposées pour
11 les volets *Modernisation* et *Modernisation grands projets* du programme.

12 Par ailleurs, le Distributeur mentionne avoir reçu trois demandes dans le cadre du
13 programme *PAMUGE* en décembre 2010. Au cours de 2011, les clients concernés et le
14 Distributeur vont cheminer dans la définition de ces projets et dans la quantification des
15 gains énergétiques et des appuis financiers qui pourraient leur être associés. Si les
16 projets se concrétisent, le Distributeur pourrait être appelé à verser des appuis financiers
17 à compter de 2012. Les prévisions présentées ci-haut n'incluent pas ces éventuels
18 appuis financiers. Si les sommes disponibles au budget du PGEE s'avéraient
19 insuffisantes pour couvrir le coût de ces projets, le Distributeur présenterait une
20 demande à cet effet à la Régie au cours de l'année 2012.

5.2.6 Bâtiments HQD

Faits saillants

21 Le Distributeur poursuit l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments et
22 autres installations. À la fin de 2012, le Distributeur prévoit avoir réalisé quelque 62
23 projets depuis 2005. Ces derniers assureront des économies d'énergie cumulatives
24 d'environ 33 GWh.

25 Les projets couvrent une large gamme de mesures, touchant l'éclairage, la climatisation,
26 la ventilation, les contrôles, le chauffage et l'enveloppe du bâtiment. Ils continueront

1 d'être évalués et traités à l'interne selon les mêmes modalités, soit une aide financière
2 couvrant la totalité des coûts admissibles.

3 Objectif d'économies d'énergie et budget

4 Des économies d'énergie de 3 GWh sont prévues pour 2012. Le Distributeur prévoit
5 allouer un budget de 4 M\$ en 2012.

5.2.7 Réseaux autonomes

6 Faits saillants

7 Voir la section 3.2.2.2 de la pièce HQD-13, document 1.

8 Objectifs d'économies d'énergie et budget

9 L'objectif d'économies d'énergie s'élève à 0,9 GWh et le budget requis est de 0,8 M\$,
10 dont 0,6 M\$ sera versé en aide financière.

TABLEAU 5.6 : OBJECTIFS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET BUDGET - 2012

Programme	Réseaux autonomes	Impact énergétique (MWh eq.)	Budget (en milliers \$)
OIEÉB	<ul style="list-style-type: none"> • IDLM/Anticosti • Nunavik • Schefferville/Lac-Robertson • La Romaine/Opticivan 	925	791
		0	0
		0	0
		0	0
Total		925	791

5.3 Innovations technologiques et commerciales

5.3.1 Projets de recherche et développement (R-D) du Laboratoire des technologies de l'énergie (LTÉ)

11 Faits saillants

12 Les projets de recherche et développement du LTÉ suivent un processus de gestion de
13 type étapes-portes. Le comité responsable du suivi des dossiers en innovation définit les

1 orientations et les axes de recherche, détermine la priorisation et réalise le suivi des
2 projets aux différentes étapes. Ce comité se réunit régulièrement pour passer en revue à
3 chacune des étapes les différents projets. Il revoit alors les échéanciers, les budgets
4 alloués et les bénéfices attendus des projets. De nombreux facteurs tels que des
5 nouvelles avenues ou des difficultés techniques, la disponibilité des expertises et, le cas
6 échéant, la recherche de partenaires peuvent influencer sur les échéanciers et les budgets.

7 Les travaux du LTÉ s'inscrivent dans les cinq axes de recherche présentés dans les
8 dossiers précédents :

- 9 1. Efficacité énergétique dans le marché résidentiel
- 10 2. Efficacité énergétique dans le secteur commercial et institutionnel
- 11 3. Efficacité énergétique dans le secteur industriel
- 12 4. Efficacité énergétique multi-marchés
- 13 5. Gestion de la consommation

14 Budget

15 Le budget demandé pour cette activité en 2012 est de 5 M\$.

5.3.2 IDÉE et PISTE

16 Faits saillants

17 En 2011, le Distributeur a souhaité améliorer le processus d'évaluation des projets
18 soumis dans le cadre de *IDÉE* et *PISTE*. Dorénavant, selon la nature des projets
19 soumis, le niveau d'aide financière demandée et les enjeux techniques, la composition
20 du comité d'évaluation des projets et le recours à des experts externes pourraient varier.

21 De plus, le Distributeur veut faciliter le processus de soumission de dossiers. À cet effet,
22 il compte réduire la charge de travail requise pour le dépôt des propositions et clarifier
23 les champs d'action visés par les activités d'innovation.

24 En 2012, le Distributeur poursuivra ses activités de prospection en efficacité énergétique
25 en privilégiant la mise en place de projets pilotes soumis selon le mode d'accueil
26 spontané, mais à l'intérieur d'un certain nombre de thèmes prédéterminés. Le

- 1 Distributeur pourrait également recourir au processus d'appel de propositions pour
2 solliciter le marché sur des approches commerciales et des technologies ciblées.
- 3 Il poursuivra ses efforts de diffusion des résultats des projets pilotes réalisés depuis la
4 mise en place de *IDÉE* et *PISTE*. La promotion ciblée auprès des associations, de
5 promoteurs et d'organismes divers demeure au cœur de la stratégie visant à accroître la
6 mise en place d'un plus grand nombre de projets pilotes.
- 7 À ce jour, le Distributeur a reçu 112 propositions dans *IDÉE* et *PISTE*.

TABLEAU 5.7 : NOMBRE DE PROJETS IDÉE ET PISTE

	NOMBRE DE PROJETS		
	Soumis	Acceptés	Terminés
IDÉE	61	39	18
PISTE	51	27	15
TOTAL	112	66	33

- 8 *IDÉE*
- 9 Depuis le lancement de *IDÉE*, le Distributeur a reçu 61 soumissions de projets, dont 39
10 ont été acceptés. De ce nombre, 18 projets sont aujourd'hui terminés, 14 ont été
11 annulés et 7 sont toujours en cours.

TABEAU 5.8 : LISTE DES PROJETS PILOTES EN COURS ET ÉCHÉANCIER – IDÉE

Projets	Échéancier
Puits de lumière intelligent	Printemps 2012
Éclairage DEL dans les magasins à grande surface	Décembre 2011
Éclairage DEL (<i>TI smart lamp</i>) dans les serres	Septembre 2011
Pompes à chaleur pour eau chaude domestique - résidentiel	Septembre 2012
Pompes à chaleur pour eau chaude domestique – petit commercial	Septembre 2012
Récupérateur de chaleur pour les douches	Septembre 2012
Technologies de puits géothermiques	Septembre 2012

1 Deux projets ont été complétés dans l'année, soit le projet de Capteur solaire thermique
 2 – chauffe-air, Éclairage à induction et Lampe DEL dans les serres. Seul le projet
 3 Éclairage à induction présente des résultats intéressants. Ces lampes peuvent
 4 remplacer les lampes à halogénure métallique dans certaines applications spécifiques et
 5 engendrer des économies d'énergie substantielles. Cette technologie est maintenant
 6 admissible dans les programmes affaires.

7 Objectif d'économies d'énergie et budget

8 Les économies d'énergie pour *IDÉE* en 2012 sont estimées à 0,3 GWh et le budget
 9 s'élève à 0,6 M\$.

10 *PISTE*

11 Depuis la mise en place du programme, le Distributeur a accepté 27 projets, dont 9 sont
 12 toujours actifs. De ce nombre, le Distributeur a reçu, en 2011, le rapport final de 2
 13 projets, la phase d'expérimentation sur le terrain est terminée pour 4 projets et 3 autres
 14 sont toujours en cours de réalisation.

TABEAU 5.9 : LISTE DES PROJETS PILOTES EN COURS ET ÉCHÉANCIER – PISTE

Projets	Échéancier
Système d'information informatisé de la gestion de l'énergie pour le marché industriel (SIIGE)	Analyse et positionnement par le Distributeur (2011)
Préchauffage de l'air frais à partir de capteurs solaires aérothermes dans la région de l'Estrie	Analyse et positionnement par le Distributeur (2011)
Construction d'habitation selon le concept de «Consommation énergétique nette zéro» (3 projets pilotes)	En attente des rapports finaux (2011)
Projet d'efficacité énergétique à la communauté de Mashteuiatsh – Une approche personnalisée en milieu autochtone	En attente du rapport final (2011)
Projet d'installation et de gestion d'un système de géothermie en puits communs à la ville de Blainville	En cours de réalisation (Fin prévue : 2012)
Projet de développement urbain durable - Cité Verte	En cours de réalisation (Fin prévue : Post 2012)
Système de récupération de la chaleur des eaux de drainage - Marché résidentiel existant	En démarrage (Fin prévue : 2012)

1 Objectif d'économies d'énergie et budget

2 En 2012, les économies d'énergie pour *PISTE* sont estimées à 6 GWh et le budget
3 s'élève à 2 M\$.

5.3.3 Soutien à l'optimisation énergétique de projets de Développement urbain durable

4 Faits saillants

5 Au cours de l'année 2011, le Distributeur a analysé le potentiel de « développement
6 urbain durable » d'une liste de projets identifiés lors de la qualification d'opportunité. Des
7 contacts ont été établis avec plusieurs municipalités et promoteurs afin d'évaluer
8 l'admissibilité de leurs projets au programme et, au besoin, d'influencer les décisions sur
9 les deux volets ciblés par le programme et présentés dans le dossier R-3740-2010²⁹, soit

²⁹ R-3740-2010, section 5.3.3, p.47.

1 l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments et l'intégration de la chauffe
2 communautaire.

3 Cet exercice a permis au Distributeur de mieux comprendre les enjeux multiples des
4 promoteurs et des constructeurs, les potentiels et les limites de densification des
5 municipalités au-delà des grands centres, ainsi que les particularités techniques,
6 énergétiques et sociales de chaque projet selon les caractéristiques démographiques et
7 urbaines de chaque municipalité.

8 Afin d'appuyer la démarche du développement durable dans la nouvelle construction au
9 Québec et d'accueillir le plus grand nombre de projets, le Distributeur désire procéder
10 par une analyse au cas le cas, tout en respectant les critères du programme et les
11 critères économiques du PGEÉ.

12 Objectifs d'économies d'énergie et budget

13 Les économies d'énergie attendues pour ce programme en 2012 sont de 2 GWh et le
14 budget requis est de 2 M\$.

5.4 Gestion de la consommation

5.4.1 Chauffe-eau à trois éléments

15 Faits saillants

16 La commercialisation du chauffe-eau à trois éléments de 60 gallons avec alimentation
17 en eau froide par le bas a débuté. Plus de 5 400 chauffe-eau ont été vendus jusqu'à
18 maintenant.

19 Le Distributeur travaille en collaboration avec un manufacturier à la deuxième phase du
20 projet. Celle-ci vise à développer une offre de chauffe-eau à trois éléments de 60
21 gallons avec alimentation d'eau froide par le haut plus compétitive en matière de prix
22 pour concurrencer les chauffe-eau à deux éléments actuellement installés dans le
23 segment de la nouvelle construction. Cette phase devrait être complétée pour permettre
24 le début de la commercialisation de ce type de chauffe-eau en 2012.

1 Objectifs de réduction de puissance et budget

2 Les objectifs de réduction de puissance s'élèvent à 2 MW pour 2012 et le budget
3 demandé à 1 M\$, dont 22 % pour l'aide financière.

5.5 Tronc commun

5.5.1 Planification et conception

4 Faits saillants

5 En 2012, en plus des activités de planification récurrentes liées au processus
6 réglementaire, le Distributeur entamera une réflexion sur un scénario d'intervention en
7 efficacité énergétique en fonction d'une progression de la cible au-delà de 2015, comme
8 le Distributeur l'avait mentionné dans le cadre du dossier R-3748-2010³⁰. Ce scénario
9 intégrera les trois axes de l'efficacité énergétique (économie d'énergie, gestion de la
10 consommation et utilisation efficace de l'énergie). Les travaux sur le potentiel technico-
11 économique en énergie et en puissance (PTÉ) en réseau intégré et les impacts
12 anticipés de la hausse du prix du bloc patrimonial serviront d'intrants à cet exercice.

13 Le Distributeur poursuivra également ses activités de veille stratégique. Ce processus
14 est un exercice annuel de planification qui comprend la collecte des informations multi-
15 sources issues de la veille technologique et commerciale qui s'opère par le Distributeur
16 en mode continu et en fonction des divers champs d'expertise. D'autres intrants, comme
17 le potentiel technico-économique, les études et des analyses commerciales, les
18 résultats des projets réalisés dans le cadre de *PISTE* et *IDÉE*, les résultats de balisage
19 et pratiques gagnantes sont également considérés. Les opportunités potentielles sont
20 ensuite colligées et font l'objet d'une priorisation. Les opportunités sélectionnées sont
21 alors soumises à l'approbation d'un comité pour le passage à l'étape de qualification.

22 En 2010, ce processus aura permis de procéder à plusieurs qualifications d'opportunités
23 qui sont maintenant intégrées au portefeuille de programmes du Distributeur, dont
24 notamment *Service Comparez-vous*, *Récupération de chaleur des eaux grises* -
25 *Nouvelles constructions*, volet *Toiles solaires de Mieux consommer – résidentiel* et

³⁰ Section 2.1.2 de la pièce HQD-1, Document 1.

1 *Recommissioning*. En 2011 et 2012, le Distributeur procédera à l'analyse des
2 qualifications suivantes : installation de récupérateurs de chaleur des eaux grises pour
3 les bâtiments existants, installation de thermopompes dédiées au chauffage de l'eau
4 domestique, installation de points de contrôle sans fils, aérateurs de robinets et clapets
5 anti-retour pour sècheuses. D'autres qualifications s'ajouteront au fur et à mesure de
6 leur approbation dans le cadre de ce processus. De plus, le Distributeur poursuivra sa
7 vigie des options de gestion de la consommation, dont le déploiement de stratégies de
8 contrôle de charges qui deviendront possibles après l'implantation d'une infrastructure
9 de mesurage avancé (projet Lecture à distance³¹), tel que mentionné dans le dossier
10 R-3748-2010³².

11 En 2010 et 2011, le Distributeur a participé à un comité de travail composé des
12 membres du DSM Alliance sur la transformation de marché afin de définir un protocole
13 commun. Cette réflexion a permis de soulever certains enjeux, dont :

- 14 • l'importance de prendre en compte les éléments de transformation de marché à
15 chaque étape du cycle de vie d'un programme, de la conception à l'évaluation ;
- 16 • les contraintes propres à l'évaluation des gains énergétiques en transformation
17 de marché, notamment la méthodologie plus complexe et le besoin d'obtenir les
18 données de marché nécessaires.

19 Des travaux supplémentaires sont prévus en 2012 pour qualifier cette opportunité pour
20 des interventions futures ou passées dans le but de bien évaluer les gains énergétiques
21 en transformation de marché.

22 Le Distributeur évalue également la possibilité de comptabiliser les gains énergétiques
23 pour ses activités en lien avec la réglementation en matière d'efficacité énergétique. En
24 effet, il participe activement, et ce, depuis plusieurs années, à divers comités pour le
25 développement et le rehaussement de normes. Il finance également certaines activités
26 de normalisation de Ressources naturelles Canada. Par son implication, il contribue à la
27 révision des codes et règlements tant au niveau provincial que fédéral.

³¹ Dossier R-3770-2011.

³² Réponse à la question 1a à la pièce HQD-4, Document 2.

1 Budget

2 Le budget demandé pour les activités de planification et conception en 2011 s'élève à
3 3 M\$.

5.5.2 Commercialisation

4 Faits saillants

5 En 2012, pour le marché résidentiel, le Distributeur continuera à faire la promotion de
6 ses programmes en efficacité énergétique en utilisant les outils et moyens de
7 communication appropriés pour chaque clientèle-cible.

8 Des activités sont prévues dans des Salons et le Distributeur poursuivra ses activités
9 d'animation, en collaboration avec ses partenaires détaillants et fabricants dans les
10 différents points de vente, afin d'informer adéquatement les clients, de les encourager à
11 adopter des comportements éconergétiques et de les inciter à acquérir et installer des
12 produits économiseurs d'énergie. Des activités sont également prévues pour les jeunes
13 d'âge scolaire par le biais du réseau scolaire et en partenariat avec diverses
14 organisations.

15 Pour le marché affaires, le Distributeur poursuivra la promotion de ses programmes en
16 efficacité énergétique par des moyens et des actions ciblées selon chaque segment de
17 clients (institutionnel, commercial, industriel et agricole).

18 En particulier, pour les clients industriels, le Distributeur prévoit déployer une force de
19 représentation pour les accompagner et les supporter dans leur prise de décision en
20 matière d'adoption de mesures en efficacité énergétique.

21 Il continuera à mettre de l'avant une stratégie fondée sur les forces du marché, qui laisse
22 une place importante aux différents intervenants afin de soutenir et encourager des
23 comportements responsables.

24 Enfin, des activités de sensibilisation seront déployées afin d'inciter les employés de
25 toutes les divisions d'Hydro-Québec à intégrer des gestes et comportements
26 éconergétiques.

1 Budget

2 Le budget demandé pour les activités de commercialisation s'élève à 8 M\$.

5.5.3 Évaluation

3 En 2011, le Distributeur a complété et déposé à la Régie les rapports d'évaluation de
4 quatre programmes, soit *Mieux Consommer – résidentiel*, volets *Éclairage*, *Géothermie*,
5 *Influence du tronc commun* et *Produits efficaces - Éclairage*. Les redressements de
6 l'impact énergétique de ces programmes pour les années 2008 et 2009 seront présentés
7 dans le rapport annuel 2011 du Distributeur.

8 En 2012, le Distributeur déposera sept évaluations de programmes résidentiels et deux
9 évaluations de programmes affaires tel qu'indiqué au tableau 5.9.

TABLEAU 5.9 : PLAN D'ÉVALUATION – RAPPORTS DEVANT ÊTRE DÉPOSÉS EN 2012-2013

#	Noms des programmes / volets	Années couvertes par l'évaluation	Fréquence	Année de dépôt (Régie)
Marché résidentiel				
1.	Influence Tronc commun	2010	Continu	2013
2.	DRMC2 – Approche régionale et communautaire	2008-2010	Continu	2013
3.	Récupération de frigos et congélos énergivores	2008-2009	Continu	2012
4.	Récupération de frigos et congélos énergivores	2010-2011	Continu	2013
5.	Remplacement de frigos MFR	2011	Ponctuel	2013
6.	MC - Volet Éclairage	2010	Continu	2012
7.	MC - Volet Éclairage	2011	Continu	2013
8.	MC - Volet Thermostats – Marché existant	2007-2009	Continu	2012
9.	MC - Volet Thermostats – Marché existant	2010-2011	Continu	2013
10.	MC - Volet Thermostats – Nouvelle construction	2008-2009	Continu	2012
11.	MC - Volet Thermostats – Nouvelle construction	2010-2011	Continu	2013
12.	MC - Volet Thermostats – Multi logements	2010-2011	Ponctuel	2013
13.	MC - Volet Électroménagers	2008-2009	Continu	2012
14.	MC - Volet Électroménagers	2010-2011	Continu	2013
15.	MC - Volet Minuterics	2007-2010	Ponctuel	2012
16.	Rénovation énergétique MFR – Volets Social, OBNL et Coopératives	2007-2010	Ponctuel	2012
17.	Produits électroniques	2010-2011	Ponctuel	2013

MC : Mieux Consommer – résidentiel

#	Noms des programmes / volets	Années couvertes par l'évaluation	Fréquence	Année de dépôt (Régie)
Marché affaires – Commercial et Institutionnel				
1.	Initiatives – bâtiments G et M	2009	Continu	2012
2.	Initiatives – bâtiments G et M	2010	Continu	2013
3.	OIEÉB (commercial, institutionnel et nouvelle construction)	2011	Continu	2013
4.	Produits efficaces – Éclairage	2010	Continu	2013
Marché affaires – Industriel				
1.	Initiatives – systèmes industriels	2009	Continu	2012
2.	Initiatives – systèmes industriels	2010	Continu	2013
3.	OIEÉSI (PMI et GI)	2011	Continu	2013

PE : Produits efficaces

1 Budget

2 En 2012, le budget requis pour l'évaluation de programmes s'élève à 7 M\$.

6 ANALYSES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRE

6.1 Paramètres économiques et principales hypothèses

3 Les analyses économiques et financière sont menées en considérant les
 4 investissements du Distributeur pour les années 2012-2015 et les impacts énergétiques
 5 récurrents sur la durée de vie respective des mesures. Elles ne concernent que les
 6 programmes et activités propres au Distributeur.

TABLEAU 6.1 : PARAMÈTRES ÉCONOMIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Paramètres	Valeur(s)	Source(s)
Coûts évités de l'électricité		HQD-2, document 4
Taux d'actualisation nominal	6,099 %	D-2011-028
Taux d'inflation à long terme	2 %	Prévision HQ
Tarifs d'électricité en vigueur au 1 ^{er} avril 2011		D-2011-036
Revenus à la marge incluant la hausse du coût de l'électricité du bloc patrimonial à compter de 2014.		Budget provincial 2010
Période d'amortissement du compte de frais reportés	10 ans	D-2006-56
Durée de vie des mesures	Variable et pouvant atteindre 30 ans dans certains cas	
Prévision du prix du mazout lourd et léger dans les réseaux autonomes		Prévision HQD
Taux de taxe sur les produits et services (TPS)	5 %	Budget du gouvernement fédéral
Taux de la taxe de vente du Québec (TVQ)	9,5 % pour 2012-2015	Budget du gouvernement du Québec

6.2 Analyses économiques

1 Les résultats des analyses économiques, présentés au tableau 6.2, confirment la
 2 rentabilité des programmes et activités du Distributeur et justifient leur poursuite pour
 3 2012-2015. Le test du coût total en ressources (TCTR) indique une valeur de 1 340 M\$³³
 4 alors que le test du participant (TP) atteint 2 499 M\$. Ces deux tests ont fait l'objet d'une
 5 mise à jour exposée à l'annexe F. Par ailleurs, le test de neutralité tarifaire (TNT)
 6 présente une valeur négative de 795 M\$, indiquant que les programmes et activités du
 7 PGEÉ exercent une pression à la hausse sur les tarifs du Distributeur.

³³ Les résultats des analyses économiques en ¢/kWh sont présentés au tableau C-1.1 de l'Annexe C.

**TABLEAU 6.2 : ANALYSES ÉCONOMIQUES EN M\$ ACTUALISÉS DE 2012
PÉRIODE D'INVESTISSEMENTS 2012-2015**

en M\$ actualisés de 2012	TCTR	TP	TNT
Marché résidentiel			
Diagnostic - résidentiel	42	85	-31
Mieux consommer - résidentiel	124	276	-104
Rénovation énergétique - MFR			
Volet social	0	10	-8
Volet COOP	-2	2	-3
Volet OBNL	-1	1	-2
Volet privé - municipalités	-1	4	-4
Récupération des frigos et congélos énergivores	0	89	-78
Remplacement de frigos - MFR	-16	14	-27
Géothermie	8	23	-10
Pompes à chaleur	-2	-1	0
Récupération de la chaleur des eaux grises	0	27	-24
Réseaux autonomes	0	0	0
Sous-total Marché résidentiel	155	532	-291
Marché affaires - Commercial et institutionnel			
Produits efficaces	30	72	-31
Recommissioning	5	10	-4
OIEÉB	734	1214	-313
Petits clients affaires	52	118	-50
Commercial	278	453	-113
Institutionnel	141	237	-64
Nouvelle construction	263	406	-86
Bâtiments HQD	1	6	-5
Réseaux autonomes	4	3	2
Sous-total Marché affaires - CI	773	1 305	-352
Marché affaires - Industriel			
OIEÉSI	495	616	-33
Petites et moyennes industries	103	231	-91
Grandes industries	392	385	58
Sous-total Marché affaires - Industriel	495	616	-33
Innovations technologiques et commerciales			
Projets de R-D du LTÉ	-19	0	-19
IDÉE	-3	1	-4
PISTE	0	19	-16
Soutien aux projets DUD	5	25	-14
Sous-total Innovations technologiques et commerciales	-17	45	-53
Gestion de la consommation			
Chauffe-eau à trois éléments	8	0	8
Tronc Commun	-74	0	-74
Ensemble du PGEÉ HQD	1 340	2 499	-795

Note : Les totaux et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondis.

6.2.1 *Interprétation des différences dans les résultats du TCTR*

- 1 Le tableau 6.3 présente les résultats du TCTR, par marché et pour le tronc commun, du
2 dossier R-3740-2010 et ceux du présent dossier.

**TABLEAU 6.3 : RÉSULTATS DES TESTS DU COÛT TOTAL EN RESSOURCES
EN M\$ ACTUALISÉS**

Dossier	R-3740-2010	R-3776-2011
Période	2011-2015	2012-2015
M\$ actualisés de	2011	2012
Marché résidentiel	174	155
Marché affaires - commercial et institutionnel	1549	773
Marché affaires - industriel		495
Innovations technologiques et commerciales	10	-17
Gestion de la consommation	8	8
Tronc commun	-117	-74
Total programmes et activités HQD	1 624	1 340

Note : Les totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondis.

- 3 La diminution du TCTR par rapport à celui du dossier R-3740-2010, s'explique par :
- 4 • l'année d'actualisation des flux monétaires (2012 vs 2011) ;
- 5 • la période d'implantation des mesures (quatre ans vs cinq ans) ;
- 6 • la diminution des coûts évités de fourniture-transport.

6.2.2 *Analyse de sensibilité*

- 7 Les analyses de sensibilité ont pour but de mesurer la robustesse du PGEÉ au
8 changement de certaines variables. Conformément à la demande de la Régie
9 (D-2010-022), le Distributeur a modifié dans le dossier R-3740-2010³⁴ sa méthode
10 d'analyse en établissant un intervalle de confiance applicable aux variables susceptibles
11 d'affecter la rentabilité des programmes. Le Distributeur a donc défini deux scénarios

³⁴ Voir la section 6.2.2 de la pièce HQD-8, Document 8.

1 (défavorable et favorable), dans lesquels il fait varier simultanément les économies
2 d'énergie anticipées, les coûts de programme et les coûts évités.

3 Dans sa décision D-2011-028, la Régie affirme qu'elle est satisfaite de la nouvelle
4 méthode utilisée pour l'analyse de sensibilité³⁵ mais demande au Distributeur d'utiliser
5 un taux mobile sur cinq ans pour chacune des variables considérées³⁶. Dans le respect
6 de cette demande, le Distributeur a ajusté ses intervalles de confiance pour chacune
7 des trois variables à partir des variations historiques des cinq dernières années. Les
8 intervalles de confiance choisis correspondent donc au taux de variation annuel moyen
9 déterminé pour chacune des variables. Ces taux seront ajustés chaque année afin de
10 refléter un taux mobile de 5 ans.

11 Concernant les économies d'énergie, le Distributeur a comparé, depuis 2006³⁷, les
12 écarts annuels entre les économies d'énergie anticipées et les économies d'énergie
13 réalisées. Le tableau 6.4 montre que les économies d'énergie réalisées depuis cinq ans
14 sont en moyenne 30 % supérieures aux objectifs. L'intervalle de confiance retenu pour
15 cette variable est donc de 30 %.

TABLEAU 6.4 : INTERVALLE DE CONFIANCE POUR LA VARIABLE « ÉCONOMIES D'ÉNERGIE »

Numéro du Dossier Tarifaire	Economies d'énergie anticipées (en Gwh)	Economies d'énergie réalisées (en Gwh)*	Variation (en %)
R - 3584 - 2005 (Année 2006)	465	715	54%
R - 3610 - 2006 (Année 2007)	588	878	49%
R - 3644 - 2007 (Année 2008)	694	1017	47%
R - 3677 - 2008 (Année 2009)	924	850	-8%
R - 3708 - 2009 (Année 2010)	718	848	18%
* Source : Rapport annuel 2010 déposé à la Régie, HQD - 7, Document 4, section 4.			30%
			Variation annuelle moyenne (en %)

16 Concernant les coûts de programme, le Distributeur a comparé, sur la même période,
17 les écarts annuels entre les montants prévus et les montants réellement dépensés. Tel
18 que présenté au tableau 6.5, les montants prévus annuellement sont en moyenne plus

³⁵ Paragraphe [521].

³⁶ Paragraphe [522].

³⁷ À partir du dossier tarifaire R-3584-2005.

- 1 élevés de 16 %. L'intervalle de confiance retenu pour les coûts de programme est donc
2 de 16 %.

TABLEAU 6.5 : INTERVALLE DE CONFIANCE POUR LA VARIABLE « COÛTS DE PROGRAMME »

Numéro du Dossier Tarifaire	Budget estimé (en M\$)	Budget réel (en M\$)*	Variation (en %)
R - 3584 - 2005 (Année 2006)	143	130	-9%
R - 3610 - 2006 (Année 2007)	197	152	-23%
R - 3644 - 2007 (Année 2008)	211	198	-6%
R - 3677 - 2008 (Année 2009)	262	224	-15%
R - 3708 - 2009 (Année 2010)	249	182	-27%
* Source : Rapport annuel 2010 déposé à la Régie, HQD - 7, Document 4, section 4.			-16%
			Variation annuelle moyenne (en %)

- 3 Quant aux coûts évités, le Distributeur a observé la variation des coûts évités en énergie
4 de la composante fourniture-transport des cinq dernières années à partir d'annuités
5 constantes calculées sur une période de 15 ans (2012-2026). Les résultats révèlent que,
6 depuis 2007, les coûts évités anticipés sur la période 2012-2026 ont diminué en
7 moyenne chaque année de 10 %. L'intervalle de confiance retenu est donc de 10 %.

TABLEAU 6.6 : INTERVALLE DE CONFIANCE POUR LA VARIABLE « COÛTS ÉVITÉS »

Numéro du Dossier Tarifaire	Signal de coût évité en énergie fourniture-transport en ¢/kWh	Annuité constante 15 ans en ¢/kWh (2012-2026)	Variation (en %)
R - 3610 - 2006 (Année 2007)	8,3 ¢/kWh (\$ 2007) en 2007, indexé à l'inflation pour les années suivantes	10,34	-
R - 3644 - 2007 (Année 2008)	8,3 ¢/kWh (\$ 2007) en 2008, indexé à l'inflation pour les années suivantes	10,34	0%
R - 3677 - 2008 (Année 2009)	De 2009 à 2011 : 7,1 ¢/kWh (\$2009) À compter de 2012, 10,5 ¢/kWh (\$2007, annuité croissante à l'inflation).	13,08	27%
R - 3708 - 2009 (Année 2010)	De 2010 à 2015 : 4,8 ¢/kWh (\$2010) À compter de 2016, 10,5 ¢/kWh (\$2007, annuité croissante à l'inflation).	10,52	-20%
R - 3740 - 2010 (Année 2011)	De 2011 à 2022 : 5,4 ¢/kWh (\$2010) de décembre à mars et 3,4 ¢/kWh (\$2010) le reste de l'année (indexés à l'inflation) À compter de 2023, 10,5 ¢/kWh (\$2007, annuité croissante à l'inflation).	6,53	-38%
R - 3776 - 2011 (Année 2012)	De 2012 à 2022 : 4,9 ¢/kWh (\$2011) de décembre à mars et 3,0 ¢/kWh (\$2011) le reste de l'année, indexés à l'inflation. À compter de 2023, 10,5 ¢/kWh (\$2007, annuité croissante à l'inflation).	6,07	-7%
			-10%
			Variation annuelle moyenne (en %)

- 1 Comme dans le dossier R-3740-2010, deux scénarios sont retenus. Dans le scénario
- 2 « défavorable », les coûts de programme pour le Distributeur sont majorés de 16 %,
- 3 tandis que les économies d'énergie et les coûts évités sont, quant à eux, respectivement
- 4 réduits de 30 % et 10 %. Les variations sont inversées dans le scénario « favorable ».
- 5 Les résultats de ces analyses sont présentés dans le tableau 6.7³⁸.

TABLEAU 6.7 : RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉ POUR L'ENSEMBLE DU PGEÉ

en M\$ actualisés de 2012	TCTR	TP	TNT
Scénario Défavorable	419	1 658	-983
Scénario Favorable	2 213	3 309	-623

³⁸ Les résultats détaillés par programmes sont présentés dans les tableaux C-1.2 et C-1.3 de l'Annexe C.

1 Deux conclusions principales se dégagent :

- 2 1. Le test du coût total en ressource (TCTR) est toujours positif, ce qui signifie que
3 le PGEÉ dans son ensemble reste économiquement rentable et ce, même dans
4 l'analyse du scénario « défavorable ».
- 5 2. Le test de neutralité tarifaire (TNT) est négatif dans les deux scénarios. Ainsi,
6 même dans un scénario « favorable », le PGEÉ exerce une pression à la hausse
7 sur les tarifs de l'ensemble des clients.

6.3 Analyse financière

8 Le PGEÉ exerce une pression sur les revenus requis et donc sur les tarifs. L'impact net
9 s'explique principalement par les volumes d'économies d'énergie, lesquels impliquent
10 une perte de revenus pour le Distributeur. Cette perte est d'autant plus importante que le
11 Distributeur, d'une part, vise davantage les clientèles aux tarifs G et M et, d'autre part,
12 attribue une aide financière conséquente à ces clientèles pour atteindre les objectifs
13 d'économies d'énergie qui leur sont associés. L'impact maximal des programmes et
14 activités du PGEÉ du Distributeur, présenté au tableau 6.8, est de 203,6 M\$ et se
15 produit en 2015.

**TABLEAU 6.8. : ANALYSE FINANCIÈRE
IMPACT SUR LES TARIFS DU DISTRIBUTEUR EN M\$ COURANTS**

GLOBAL RÉSIDENTIEL	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coûts évités par le Distributeur	-6,7	-19,1	-29,4	-40,9	-48,2	-47,4	-45,9	-43,5	-39,5	-34,5
Pertes de revenus	8,9	25,3	40,7	56,7	67,7	69,6	70,2	66,4	59,7	51,7
Charges d'exploitations	17,3	13,1	12,6	12,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impact du compte de frais reportés	1,6	9,9	16,1	21,8	25,9	24,9	23,8	22,7	21,7	20,6
Impact sur les revenus requis du Distributeur	21,0	29,2	40,1	49,7	45,4	47,1	48,1	45,6	41,9	37,8
GLOBAL AFFAIRES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coûts évités par le Distributeur	-3,5	-15,6	-31,2	-50,4	-65,7	-66,8	-67,6	-68,3	-69,0	-70,0
Pertes de revenus	5,0	22,7	47,1	76,0	99,0	104,4	109,7	111,6	113,5	115,9
Charges d'exploitations	2,3	3,0	3,2	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impact du compte de frais reportés	2,2	14,8	30,2	46,6	60,0	57,6	55,2	52,7	50,3	47,8
Impact sur les revenus requis du Distributeur	6,0	24,8	49,4	75,7	93,3	95,2	97,2	96,0	94,7	93,7
GLOBAL INDUSTRIEL	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coûts évités par le Distributeur	-4,7	-13,7	-24,6	-39,6	-48,9	-49,9	-50,9	-51,9	-52,9	-54,0
Pertes de revenus	5,7	16,9	30,8	48,4	58,5	60,6	62,8	64,2	65,6	67,1
Charges d'exploitations	2,6	2,4	3,4	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impact du compte de frais reportés	1,3	8,3	15,2	23,9	30,4	29,2	27,9	26,7	25,5	24,2
Impact sur les revenus requis du Distributeur	4,9	13,9	24,8	36,1	40,0	39,9	39,8	39,0	38,2	37,3
TRONC COMMUN & AUTRES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coûts évités par le Distributeur	-0,1	-0,6	-1,4	-2,6	-3,6	-3,6	-3,7	-3,8	-3,8	-3,9
Pertes de revenus	0,2	0,9	2,1	3,9	5,4	5,7	6,1	6,3	6,5	6,6
Charges d'exploitations	29,7	33,0	33,5	37,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impact du compte de frais reportés	0,2	1,1	2,0	3,0	3,8	3,7	3,5	3,4	3,2	3,0
Impact sur les revenus requis du Distributeur	30,0	34,4	36,2	42,2	5,6	5,8	5,9	5,9	5,8	5,8
GRAND TOTAL	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coûts évités par le Distributeur	-15,1	-49,1	-86,7	-133,4	-166,3	-167,7	-168,1	-167,5	-165,3	-162,4
Pertes de revenus	19,8	65,8	120,8	184,9	230,5	240,3	248,8	248,5	245,3	241,4
Charges d'exploitations	51,9	51,5	52,8	56,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impact du compte de frais reportés	5,2	34,2	63,6	95,3	120,2	115,3	110,4	105,5	100,6	95,7
Impact sur les revenus requis du Distributeur (RI)	61,9	102,3	150,5	203,6	184,4	187,9	191,1	186,5	180,7	174,7
Impact sur les revenus requis du Distributeur (RA)	0,01	0,02	0,04	0,02	-0,01	-0,02	-0,03	-0,04	-0,05	-0,05
Impact net sur les tarifs (M\$)	61,9	102,3	150,5	203,6	184,4	187,9	191,1	186,5	180,6	174,6

Notes : Les totaux et les sous-totaux peuvent être différents de la somme des données en raison des arrondis. Le programme de chauffe-eau à trois éléments est inclus au marché résidentiel. RA : réseaux autonomes RI : réseau intégré.

- 1 L'analyse financière présentée au tableau 6.8 mesure l'impact des coûts futurs du PGEÉ
- 2 (soit ceux de 2012-2015) sur les revenus requis du Distributeur et donc sur ses tarifs, et
- 3 ce, en supposant tous les autres paramètres constants.
- 4 Les coûts admissibles et déjà encourus au PGEÉ sont comptabilisés dans un compte de
- 5 frais reportés inscrit à la base de tarification du Distributeur. Le tableau 6.9 présente le
- 6 détail de l'impact des investissements à ce jour en efficacité énergétique sur le coût de
- 7 service de 2012.

TABLEAU 6.9
IMPACT EN 2012 ASSOCIÉ AUX DÉPENSES DE MISE EN ŒUVRE DU PGÉE¹
SUR LE COÛT DE SERVICE DU DISTRIBUTEUR (EN M\$)

Frais reportés inclus dans la base de tarification (moyenne 13 mois)	HQD-08-01	847,1 (1)
Taux de rendement 2012 sur la base de tarification	HQD-02-03	7,242% (2)
Rendement sur le compte de frais reportés (3) = (1)*(2)		61,4 (3)
Amortissement du PGÉE pour 2011	HQD-07-11	115,9 (4)
Sous-total (5) = (3)+(4)		177,3 (5)
Portion non capitalisable du PGÉE	HQD-07-01	51,9 (6)
Impact total sur le coût de service 2012 (5)+(6)		229,2

¹ Excluant les dépenses de l'Agence de l'efficacité énergétique